

Institut  
de la statistique

Québec



# ÉTUDE LONGITUDINALE DU DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS DU QUÉBEC (ÉLDEQ 1998-2002)

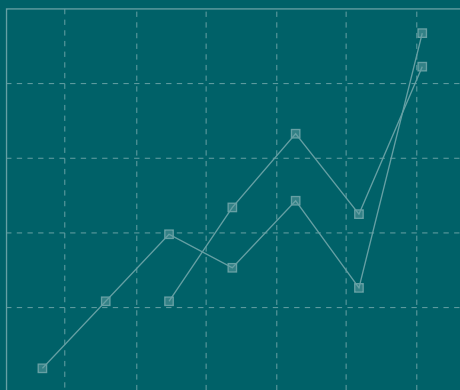
## DE LA NAISSANCE À 29 MOIS

### COLLECTION la santé et le bien-être

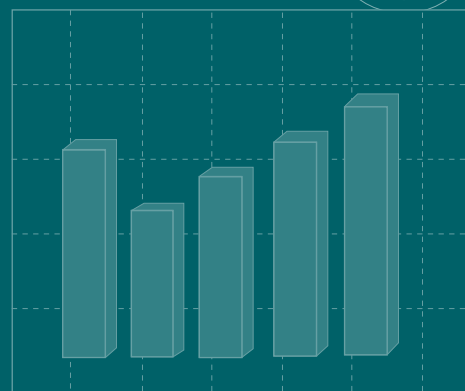
L'horaire de travail des parents,  
typique ou atypique et les modalités  
de garde des enfants

Volume 2, numéro 10

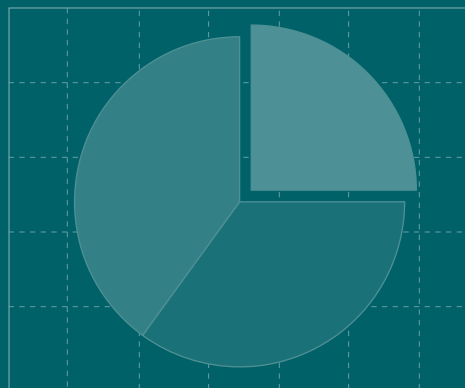
9



4 0



8 7



6 5

2

Pour tout renseignement concernant l'ISQ  
et les données statistiques qui y sont disponibles,  
s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec  
200, chemin Sainte-Foy  
Québec (Québec)  
G1R 5T4  
Téléphone : (418) 691-2401  
ou  
Téléphone : 1 800 463-4090  
(aucuns frais d'appel au Canada et aux États-Unis)

Site Web : [www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca)

Cette publication a été réalisée et produite  
par l'Institut de la statistique du Québec.

Dépôt légal  
Bibliothèque nationale du Canada  
Bibliothèque nationale du Québec  
Deuxième trimestre 2003  
ISBN 2-551-21544-7  
ISBN 2-551-21776-8

© Gouvernement du Québec

Toute reproduction est interdite  
sans l'autorisation expresse  
de l'Institut de la statistique du Québec.

Mai 2003

# Avant-propos

---

La publication de ce second volume de la collection ÉLDEQ 1998-2002 est le fruit d'une collaboration exceptionnelle établie depuis 1996 entre le milieu québécois de la recherche universitaire, le réseau de la santé publique et l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) par l'entremise de la Direction Santé Québec.

Deux ans après la sortie du premier volume de la présente collection, un groupe interdisciplinaire et plurisectoriel constitué de plus de 80 chercheurs et professionnels de recherche propose cette seconde série de publications présentant les résultats des toutes premières analyses longitudinales. Très attendus, ces résultats permettent de décrire l'environnement et le développement des enfants à partir des trois premières mesures, soit celles réalisées lorsqu'ils étaient âgés respectivement de 5 mois, de 17 mois et de 29 mois. Afin de bien saisir l'importance de ces mesures chez le jeune enfant, il faut rappeler l'objectif prioritaire de l'ÉLDEQ 1998-2002 tel qu'il est énoncé dans le volume initial de cette collection : l'ÉLDEQ permettra de mieux connaître les PRÉCURSEURS de l'adaptation sociale des individus, en évaluant en tout premier lieu l'adaptation scolaire des enfants, d'identifier les CHEMINEMENTS de cette adaptation et d'évaluer ses CONSÉQUENCES la vie durant.

Ainsi, en analysant les données des trois premiers volets de l'enquête, l'ISQ est honoré d'être associé à l'élaboration d'un puissant instrument de recherche et d'enquête mais surtout à la réalisation d'une étude qui servira tant à la prévention qu'au développement d'interventions précoces efficaces. À titre de directeur général, je ne peux que m'enorgueillir d'un modèle de partenariat dont les résultats sont aussi fructueux que porteurs d'avenir.

Le directeur général,

Yvon Fortin



**Les auteurs du numéro 10 du volume 2 de l'ÉLDEQ 1998-2002 sont :**

Maude Rochette et Jacques Deslauriers, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, ministère de la Famille et de l'Enfance

**Avec la collaboration de :**

Sabin Tremblay, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, ministère de la Famille et de l'Enfance

**Avec l'assistance professionnelle et technique de :**

Nathalie Vachon, au traitement des données et à la vérification des analyses, Direction Santé Québec, ISQ  
Nathalie Plante et Marie-Ève Tremblay, aux analyses préliminaires, Direction de la méthodologie, de la démographie et des enquêtes spéciales, ISQ  
Nicole Descroisselles, à la révision linguistique, Direction de l'édition et des communications, ISQ  
Lucie Desroches, à la mise en page, Direction Santé Québec, ISQ

**La lectrice externe est :**

Christine Corbeil, Institut de recherches et d'études féminines et École de travail social, UQAM

**Le volume 2 de l'ÉLDEQ 1998-2002 est réalisé par :**

la Direction Santé Québec de l'ISQ

**L'ÉLDEQ 1998-2002 est subventionnée par :**

le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS)  
les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC, ancien PNRDS)  
le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSHC)  
le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (ancien CQRS)  
le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (ancien FCAR)  
le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ)  
la Fondation Molson  
le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MRST) par le biais du programme Valorisation recherche Québec (VRQ)  
Développement des ressources humaines Canada (DRHC)  
l'Institut canadien de recherche avancée (ICRA)  
Santé Canada  
le National Science Foundation (NSF des É.-U.)  
l'Université de Montréal  
l'Université Laval  
l'Université McGill

**L'ÉLDEQ 1998-2002 est sous la direction de :**

Mireille Jetté, coordonnatrice, Direction Santé Québec, ISQ  
Hélène Desrosiers, Direction Santé Québec, ISQ  
Richard E. Tremblay, directeur scientifique, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur le développement de l'enfant, Université de Montréal  
Ghyslaine Neill, Direction Santé Québec, ISQ  
Josette Thibault, Direction Santé Québec, ISQ  
Lucie Gingras, Direction Santé Québec, ISQ  
Nathalie Vachon, Direction Santé Québec, ISQ

**Pour tout renseignement concernant le contenu de cette publication :**

Direction Santé Québec  
Institut de la statistique du Québec  
1200, avenue McGill College  
Montréal (Québec) H3B 4J8  
Téléphone : (514) 873-4749 ou  
Téléphone : 1 877 677-2087 (aucuns frais d'appel)  
Télécopieur : (514) 864-9919  
Site Web : [www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca)

**Citations suggérées :**

ROCHETTE, Maude et Jacques DESLAURIERS (2003). « L'horaire de travail des parents, typique ou atypique, et les modalités de garde des enfants », dans *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002) – De la naissance à 29 mois*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 2, n° 10.

Ce numéro est aussi disponible en version anglaise. (This analytical paper is also available in English under the title : ROCHETTE, Maude and Jacques DESLAURIERS (2003). "Standard and Non-standard Parental Work Schedules and Childcare Arrangements", in *Québec Longitudinal Study of Child Development (QLSCD 1998-2002) – From Birth to 29 Months*, Québec, Institut de la statistique du Québec, Vol. 2, No. 10).

**Pour les avertissements, les signes conventionnels et les abréviations,  
voir la section *Rappel méthodologique et avertissements*.**

# Remerciements

---

Après plus de six ans d'existence du projet ÉLDEQ 1998-2002, l'entreprise de remercier nommément et exhaustivement tous les collaborateurs et collaboratrices pourtant inestimables est devenue périlleuse. Aux partenaires de la première heure, se joignent chaque année de nouveaux collègues prêts à relever les innombrables défis qui jalonnent la première étude de cohorte québécoise, que ces défis soient de nature logistique ou méthodologique, qu'ils concernent le contenu de l'enquête ou qu'ils relèvent d'univers de connaissances en perpétuel développement.

En effet, le réseau de chercheurs universitaires associés à l'ÉLDEQ étend maintenant ses ramifications à davantage d'universités québécoises et même à quelques universités hors Québec, canadiennes et étrangères. C'est ainsi qu'il est permis aux riches données de l'ÉLDEQ d'essaimer soit par l'intermédiaire des jeunes chercheurs qui poursuivent leurs études postdoctorales hors des frontières du Québec, soit par l'entremise des chercheurs aguerris qui multiplient les collaborations internationales à l'heure de la mondialisation du savoir. Cette multiplication des partenariats est très étroitement liée au leadership exceptionnel exercé au fil des ans par le directeur scientifique de l'ÉLDEQ. En plus de servir à l'édification de nouvelles connaissances, ce conglomerat virtuel d'équipes de recherche permet l'injection d'une proportion importante de subventions de recherche destinées à l'analyse de ces précieuses données. Ainsi, cette mise en commun d'importantes subventions, obtenues grâce à l'excellence des chercheurs impliqués, permet d'optimiser l'investissement du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS), l'unique bailleur de fonds des 10 collectes (enquêtes et prétests) prévues dans l'ÉLDEQ 1998-2002.

À ce groupe de chercheurs en évolution s'ajoutent également de nouveaux partenaires provenant du réseau de la santé publique. Les professionnels et professionnelles de réseaux connexes sont également plus nombreux à collaborer activement à l'ÉLDEQ, qu'ils proviennent du réseau du ministère de la Famille et de l'Enfance, du réseau de l'éducation ou d'ailleurs.

Cet accroissement du nombre d'experts externes conjugué à une augmentation de la complexité de cette première étude longitudinale provinciale ont dû être accompagnés d'une augmentation du nombre de professionnels de l'ISQ qui consacrent désormais leur temps, en tout ou en partie, à l'ÉLDEQ. C'est ainsi qu'à la Direction de la méthodologie, de la démographie et des enquêtes spéciales (DMDES) de nouveaux statisticiens sont maintenant associés à l'étude. Ces professionnels ont notamment pour tâche de traiter toutes les questions reliées au plan de sondage, d'analyser les résultats des collectes annuelles pour ce qui est du taux de réponse et de produire les pondérations indispensables pour inférer les résultats à la population d'enfants visés par cette vaste étude. À cela s'ajoute l'appui offert aux chercheurs de l'ÉLDEQ pour la réalisation des analyses statistiques publiées dans le présent rapport. Quant à la Direction Santé Québec (DSQ), maître d'œuvre de l'ÉLDEQ, il a fallu que deux professionnelles expérimentées en analyses longitudinales joignent nos rangs afin de permettre la consolidation de la petite équipe qui assure d'année en année la poursuite de cette étude combien intense en termes d'efforts à consentir. C'est en coordonnant le travail des nombreux partenaires, en développant de nouveaux outils qui permettent l'appréhension du réel d'un enfant qui grandit, en travaillant en étroite collaboration avec la firme de collecte de données et en participant à l'élargissement des connaissances par l'entremise de la publication d'analyses originales que les sept membres de l'équipe ÉLDEQ-Santé Québec s'acquittent de manière remarquable de leurs tâches.

Au fil des années, un autre partenariat qui ne s'est jamais démenti est celui établi avec les responsables de l'*Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes* (ELNEJ, Canada). Le fait que ces pionniers acceptent l'utilisation secondaire qui est faite par l'ÉLDEQ des instruments administrés par CAPI (*Computer Assisted Personal Interview*) permet à l'enquête longitudinale québécoise de demeurer, au fil des ans, à la fois comparable et complémentaire à cette grande enquête canadienne, et ce, à des coûts contrôlés.

Les hôpitaux québécois, qui font toujours face aux nombreux défis rendus nécessaires par l'atteinte d'une efficacité encore plus grande, sont également des partenaires importants de l'ÉLDEQ, de même que les maisons des naissances. Contre vents et marées, ils continuent chaque année de faire parvenir certaines données que contiennent les dossiers médicaux des mères et des enfants, données qui nous parviennent à la stricte condition que les mères en aient préalablement autorisé l'obtention par écrit.

Le Bureau d'interviewers professionnels (BIP) demeure un partenaire crucial dans la mise en place et le déroulement de cette première enquête auprès d'une cohorte de bébés québécois. Responsable de l'organisation et du bon déroulement des collectes de données tant des enquêtes que des prétests annuels, le BIP, maison de sondages dirigée de main de maître par sa présidente, est aussi responsable de la qualité des données recueillies et de la fiabilité des banques de données produites semestriellement. Quant à l'équipe d'intervieweuses<sup>1</sup> et de recruteuses, savamment dirigée par une coordonnatrice de terrain chevronnée, elle est passée experte dans l'art de fidéliser les quelque 2 000 familles rencontrées annuellement.

Finalement, nous devons souligner la participation exceptionnelle des familles québécoises. Qu'elles soient assurées que nous avons la conviction profonde que la réussite de l'ÉLDEQ viendra d'abord et avant tout de ce temps précieux qu'elles nous accordent annuellement pour partager des parcelles de vie de leur *bout de chou* qui était âgé de 2 ½ ans en 2000.

Doutant de remercier comme il se doit toutes ces personnes qui assurent la concrétisation jour après jour de cette grande première québécoise, nous empruntons à Serge Bouchard les propos qui suivent :

« Le progrès est parfaitement collectif dans le temps et dans l'espace. Nous devons tant aux autres [...]. Nous voulons une société de bonnes personnes [...], car il y a un lien entre l'excellence de soi et l'excellence de tous.<sup>2</sup> »

Un grand merci!



Mireille Jetté  
Coordonnatrice  
Direction Santé Québec  
Institut de la statistique du Québec

---

1. Tous les interviewers de cette enquête étant de sexe féminin, nous utiliserons, dans la suite du texte, le terme intervieweuse pour les désigner.

---

2. BOUCHARD, Serge (2001). « Je ne suis pas seul sur terre », *Le Devoir édition Internet*, 23 juillet.



# Introduction à l'ÉLDEQ 1998-2002

---

Au moment de publier ce deuxième rapport, les enfants de l'ÉLDEQ auront débuté leur cinquième course autour du soleil. Malgré les mécanismes extraordinaires mis en place pour suivre de près leur développement, il est clair qu'à la petite enfance la croissance est plus rapide que la science.

Notre premier rapport décrivait les observations faites lors de la collecte de données 5 mois après la naissance. La nature transversale de ces observations nous limitait alors à une description des caractéristiques des enfants et de leur famille. Il s'agissait en fait de tracer un portrait de la situation des nourrissons du Québec nés en 1997-1998. Débordants d'enthousiasme et mus par un urgent désir de comprendre, les chercheurs qui, à cette époque, ont esquissé des analyses explicatives des caractéristiques observées savaient très bien qu'il ne s'agissait là que des premières d'une longue série d'analyses devant conduire à une meilleure compréhension du développement de l'enfant.

Ce second rapport, quant à lui, s'appuie sur les données collectées lorsque les enfants étaient respectivement âgés de 5, 17 et 29 mois. Enfin! Nous pouvons maintenant décrire les changements qui surviennent dans la vie des enfants et de leur famille entre la naissance et le milieu de la troisième année de vie. C'est la première fois qu'un échantillon aussi important d'enfants représentant les nouveau-nés du Québec est suivi de façon aussi intensive au cours de la petite enfance. En fait, à notre connaissance, c'est la première fois dans l'histoire des études du développement des enfants que l'on tente de comprendre les facteurs qui conduisent au succès ou à l'échec scolaire, au moyen de collectes de données aussi fréquentes auprès d'un échantillon d'une telle ampleur de si jeunes enfants.

Les chercheurs ont maintenant à leur disposition plus de données qu'ils n'en ont jamais eu sur cette phase de la vie. Mais cette abondance a ses effets pervers. Si avec des études transversales on tire des conclusions sur les causes des problèmes que l'on observe, pourquoi ne pas s'en donner à cœur joie avec des données longitudinales? Lorsque l'on a des données dont personne d'autre ne dispose on peut

facilement oublier les limites de celles-ci. Cependant, les chercheurs qui ont participé à la rédaction de ce rapport, tout en tentant d'exploiter au maximum l'avantage qu'offrent des données longitudinales prospectives collectées à trois moments différents au cours de la petite enfance (à intervalle de 12 mois), ont également accepté de respecter les limites de ces données.

Cette étude longitudinale prospective permet de décrire le changement dans le temps pour chacun des individus sur chacune des variables mesurées. Ainsi, les chercheurs ont tracé les changements au cours des trois premières années de vie des enfants. Des profils d'enfants, de parents et de familles de même que des trajectoires de développement ont donc été esquissés à partir des données recueillies lors de ces trois passages. Ces résultats originaux devraient permettre de discerner le début des cheminements empruntés par les enfants et leur famille. Il faut cependant signaler qu'on ne décrit que les trois premiers temps d'une courbe qui devrait idéalement en compter au moins une quinzaine! Puisque dans la majorité des cas il est peu probable que les comportements soient consolidés à 2 ½ ans, nous avons demandé aux auteurs de se limiter essentiellement à la description de l'évolution des phénomènes. En effet, il est encore trop tôt dans la vie de l'enfant pour se lancer dans des analyses causales pour identifier des déterminants, d'autant plus qu'il ne s'agit que d'associations. Enfin, lorsque nous abordons un problème, nos questions sont généralement beaucoup trop simples. Les études longitudinales telles que l'ÉLDEQ permettent de constater qu'il y a de multiples façons de voir un problème et qu'il est dangereux de tirer des conclusions définitives après les premières analyses, aussi savantes puissent-elles paraître.

L'objectif principal de l'ÉLDEQ, on le rappelle, est de comprendre les trajectoires, pendant la petite enfance, qui conduisent au succès ou à l'échec lors du passage dans le système scolaire. Pour confirmer l'atteinte de cet objectif, nous devons évidemment attendre de disposer de l'information sur l'entrée à l'école. Les enfants de l'ÉLDEQ termineront leur première année scolaire au printemps 2005. Au

moment de la publication du présent rapport, ils ont l'âge d'entrer à la prématernelle, ce que plusieurs ont fait en septembre 2002. Des collectes de données sont également prévues à la fin de l'année de prématernelle (printemps 2003) et à la fin de l'année de maternelle (printemps 2004). Si, comme souhaité, ces importantes collectes sont financées, l'information ainsi générée permettra de vérifier le niveau de préparation à l'école au seuil de l'entrée dans le premier cycle de l'élémentaire. Dans la suite de cette étude longitudinale, il est également prévu de décrire les trajectoires de développement de ces enfants pendant leurs années scolaires. Si, à l'instar de nombreux chercheurs du Québec, l'État québécois confirme son implication financière dans la poursuite de l'ÉLDEQ au primaire et au secondaire, nous pourrions améliorer notre compréhension des chemins qui mènent à la réussite scolaire, et donc être dans la meilleure position possible pour améliorer le soutien aux enfants, toujours trop nombreux, pour qui l'école n'est qu'une longue série d'échecs.

Les nouvelles connaissances sur le développement du cerveau humain nous ont fait comprendre qu'il est important d'investir tôt dans le développement des enfants, comme il est important d'investir tôt dans nos fonds de pension. Les études longitudinales du développement des enfants doivent évidemment respecter le même principe. Il faut les commencer le plus tôt possible et c'est ce que le ministère de la Santé et des Services sociaux faisait dès 1997, en investissant près de 5 millions de dollars dans le suivi d'enfants québécois de 5 à 54 mois. Et, évidemment, à l'instar d'un fonds de pension, pour que ces investissements portent fruits et fournissent les meilleurs rendements possible, ils doivent être maintenus, voire augmentés.



Richard E. Tremblay, Ph. D., MSRC  
Titulaire de la Chaire de recherche du Canada  
sur le développement de l'enfant  
Université de Montréal

# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>19</b>
<b>1. Montée du travail atypique et prise en charge des enfants</b> .....	<b>21</b>
1.1 La montée du travail atypique.....	21
1.1.1 L'évolution du marché du travail au cours des dernières décennies : quelques constats .....	21
1.1.2 Les emplois et les horaires atypiques : incidence et caractéristiques .....	22
1.1.3 Différentes caractéristiques du travail atypique et de sa main-d'œuvre .....	24
1.1.4 Les parents de jeunes enfants très touchés par le travail atypique.....	24
1.2 Le travail atypique et la garde des enfants .....	25
1.2.1 Des services de garde qui ne répondent pas aux besoins des parents .....	25
1.2.2 Le recours à plusieurs modes de garde différents .....	26
1.2.3 Le recours accru à la famille élargie et à des ressources informelles.....	27
1.2.4 La participation accrue des pères aux soins des enfants .....	27
1.3 Synthèse et objectifs de l'étude .....	27
<b>2. Les aspects méthodologiques</b> .....	<b>29</b>
2.1 L'échantillon d'analyse.....	29
2.2. Les méthodes d'analyse.....	30
<b>3. Les résultats</b> .....	<b>31</b>
3.1 Évolution de la participation des parents au marché du travail alors que les enfants sont âgés d'environ 5 mois, 17 mois et 29 mois.....	31
3.2 La participation au marché du travail des parents des enfants âgés de 29 mois .....	31
3.3 Le régime de travail de la famille et de la mère.....	33
3.3.1 Les régimes de travail de la famille et de la mère selon certaines caractéristiques sociodémographiques .....	35
3.3.2 Le régime de travail de la mère selon certaines caractéristiques relatives à sa participation au marché du travail .....	37
3.3.3 Le régime de travail de la famille et de la mère et l'utilisation des services de garde .....	39
3.4 Effet net du régime de travail de la mère sur certaines modalités d'organisation de la garde des enfants âgés d'environ 29 mois.....	44
3.4.1 Description de la démarche utilisée.....	44
3.4.2 La garde par une personne apparentée.....	45
3.4.3 La garde à domicile .....	46
3.4.4 La garde non régie .....	47
3.4.5 Le recours à plus d'un mode de garde .....	48
<b>4. L'interprétation des résultats</b> .....	<b>51</b>
4.1 Les limites entourant l'analyse .....	51
4.2 Le résumé des analyses .....	51
4.3 Discussion et incidence des résultats sur les politiques publiques.....	52

<b>Conclusion.....</b>	<b>55</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>57</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>65</b>

# Liste des tableaux

## Tableaux

3.1	Proportion d'enfants dont le parent seul ou les deux parents travaillaient alors qu'ils étaient âgés d'environ 5 mois, 17 mois et 29 mois, Québec, 1998, 1999 et 2000 .....	31
3.2	Proportion d'enfants dont la mère travaillait alors qu'ils étaient âgés d'environ 5 mois, 17 mois et 29 mois, Québec, 1998, 1999 et 2000 .....	31
3.3	Répartition des enfants âgés d'environ 29 mois selon le type de famille et la situation en emploi des parents au moment de l'enquête, Québec, 2000.....	32
3.4	Répartition des enfants âgés d'environ 29 mois selon que leurs parents travaillent ou non au moment de l'enquête et selon certaines caractéristiques sociodémographiques, Québec, 2000 .....	32
3.5	Répartition des enfants âgés d'environ 29 mois selon le type de famille et le régime de travail des parents, Québec, 2000 .....	33
3.6	Répartition des enfants âgés d'environ 29 mois selon le régime de travail familial et celui de chacun des deux parents, Québec, 2000 .....	33
3.7	Répartition des enfants âgés d'environ 29 mois dont la mère ou le père a un régime de travail atypique, selon les quarts de travail habituellement travaillés par les parents, Québec, 2000 .....	34
3.8	Répartition des enfants âgés d'environ 29 mois dont la mère ou le père a un régime de travail atypique, selon le nombre d'heures de travail hebdomadaire habituellement travaillées par les parents, Québec, 2000 .....	35
3.9	Répartition des enfants âgés d'environ 29 mois selon le régime de travail familial et selon certaines caractéristiques socio-démographiques, Québec, 2000.....	36
3.10	Répartition des enfants âgés d'environ 29 mois selon le régime de travail de la mère et certaines caractéristiques socio-démographiques, Québec, 2000 .....	36
3.11	Répartition des enfants âgés d'environ 29 mois selon leur âge lors de l'entrée ou du retour au travail de la mère et selon le régime de travail de la mère, Québec, 1998, 1999 et 2000 .....	37
3.12	Répartition des enfants âgés d'environ 29 mois selon le régime de travail de la mère et certaines caractéristiques relatives à sa participation au marché du travail, Québec, 2000.....	38
3.13	Répartition des enfants âgés d'environ 29 mois selon le régime de travail familial, le mode de garde préféré par les parents et le recours à la garde, Québec, 2000.....	40
3.14	Répartition des enfants âgés d'environ 29 mois selon le régime de travail familial et certaines caractéristiques de la garde régulière, Québec, 2000.....	41
3.15	Répartition des enfants âgés d'environ 29 mois selon le régime de travail de la mère, le mode de garde préféré par les parents et le recours à la garde, Québec, 2000.....	42
3.16	Répartition des enfants âgés d'environ 29 mois selon le régime de travail de la mère et certaines caractéristiques de la garde régulière, Québec, 2000 .....	43
3.17	Rapports de cotes des facteurs associés à la garde de l'enfant par une personne apparentée, Québec, 2000 .....	46
3.18	Rapports de cotes des facteurs associés à la garde de l'enfant à son domicile, Québec, 2000.....	47
3.19	Rapports de cotes des facteurs associés au recours à un mode de garde non régi, Québec, 2000.....	48
3.20	Rapports de cotes des facteurs associés au recours à plus d'un mode de garde, Québec, 2000.....	49

A.1 Répartition des enfants âgés d'environ 29 mois selon le régime de travail du père et certaines caractéristiques sociodémographiques, Québec, 2000 .....	61
A.2 Répartition des enfants âgés d'environ 29 mois selon le régime de travail du père et certaines caractéristiques relatives à sa participation au marché du travail, Québec, 2000 .....	62
A.3 Répartition des enfants âgés d'environ 29 mois selon le régime de travail du père, le mode de garde préféré par les parents et le recours à la garde, Québec, 2000 .....	62
A.4 Répartition des enfants âgés d'environ 29 mois selon le régime de travail du père et certaines caractéristiques de la garde régulière, Québec, 2000.....	63
A.5 Seuils de signification des analyses bivariées (test du ki-carré) entre les variables explicatives et chacune des modalités de garde retenues, Québec, 2000 .....	64

# Rappel méthodologique et avertissements

L'*Étude longitudinale du développement des enfants du Québec*, amorcée en 1998, est menée auprès d'une cohorte de près de 2 000 enfants suivis annuellement de l'âge de 5 mois à l'âge d'environ 4 ans. Ce second volume traite des données longitudinales des trois premiers volets soit lorsque les enfants étaient âgés respectivement d'environ 5 mois, 17 mois et 29 mois.

Les analyses longitudinales impliquant des données recueillies aux volets 1998, 1999 et 2000 permettent d'inférer à la population des enfants nés au Québec en 1997 et en 1998 (naissances simples) et qui, en 2000, habitaient toujours le Québec ou ne l'avaient quitté que temporairement. Ainsi, le choix conceptuel et méthodologique de ne pas échantillonner d'enfants parmi le groupe des enfants arrivés au Québec après leur naissance limite l'inférence à cette population.

La participation des familles aux volets 1999 et 2000 de l'ÉLDEQ a été excellente. En effet, 94 % des familles ayant participé au volet 1998 ont continué à participer à l'enquête au second et au troisième volet, pour un taux de réponse longitudinal aux deux principaux questionnaires (Questionnaire informatisé rempli par l'intervieweuse – QIRI et Questionnaire papier rempli par l'intervieweuse – QPRI) de 71 %<sup>1</sup>. Quant à la participation aux instruments QAAM et QAAP, elle est demeurée stable du volet 1998 au volet 2000, soit de l'ordre de 96 % pour le QAAM et de 90 % pour le QAAP, et ce, parmi les répondants annuels au QIRI. Toutefois, comme les familles répondantes ne sont pas nécessairement les mêmes d'un volet à l'autre, la proportion pondérée de familles ayant participé à l'ensemble des volets est plus faible, soit de 92 % pour le QAAM et de 83 % pour le QAAP, cette fois parmi les répondants au QIRI des trois premiers volets (n = 1 985). Quant aux taux de réponse longitudinaux à ces instruments, que l'on obtient en multipliant la proportion pondérée de répondants longitudinaux au QAAM ou au QAAP et le taux de réponse longitudinal au QIRI, ils se situaient à 65 % et 59 % respectivement.

---

1. Le nombre non pondéré de familles répondantes à l'ÉLDEQ est ainsi passé de 2 120 en 1998, à 2 045 en 1999 et à 1 997 en 2000. Quant au nombre de familles qui ont participé aux trois volets de l'enquête, il est de 1 985 familles (soit 94 % des 2 120 familles du volet initial).

Il a été décidé de minimiser les biais potentiels pouvant être induits par la non-réponse au moyen d'un ajustement de la pondération basé sur les caractéristiques différenciant les répondants des non-répondants, et ce, pour les cinq grands instruments de l'ÉLDEQ : le QIRI/QPRI, le QAAM, le QAAP et le test cognitif des enfants désigné par l'acronyme IPO (test d'imitation de placement d'objet). Puisque seuls les répondants du volet 1998 étaient admissibles au suivi longitudinal, la pondération longitudinale est basée sur la pondération transversale du QIRI élaborée au volet 1998. De plus, pour les analyses longitudinales impliquant soit des données du QAAM, du QAAP ou de l'IPO, un ajustement additionnel de la pondération est nécessaire pour tenir compte de la non-réponse globale longitudinale propre à chacun de ces instruments. Malheureusement, au troisième volet comme au premier, même si les taux de réponse des pères non résidants se sont améliorés, il s'avère impossible de pondérer les données recueillies auprès d'eux, le taux de réponse au QAAPABS étant encore trop faible.

De plus, étant donné le plan de sondage complexe de l'ÉLDEQ, il faut s'assurer d'estimer correctement la variance associée aux estimations. Il est donc souhaitable d'avoir recours à un logiciel permettant de tenir compte de ce type de plan de sondage, autrement la variance a tendance à être sous-estimée et par le fait même, le seuil observé des tests statistiques à être trop petit. Dans ce cas-ci, le logiciel SUDAAN (*Survey Data Analysis*; Shah et autres, 1997) a été utilisé pour les estimations de prévalences, les tests du khi-carré, les analyses de variance à mesures répétées, les analyses de régression linéaire, de régression logistique et de régression de Cox. Le seuil de signification pour ces tests statistiques a été fixé à 0,05. Quant aux autres types d'analyse non supportés par SUDAAN (ex. : test de McNemar), le seuil a été abaissé à 0,01 afin d'éviter de déclarer comme étant significatifs des résultats qui ne le seraient pas si on tenait compte du plan de sondage.

Toutes les données présentées qui sont affectées par un coefficient de variation (CV) de plus de 15 % sont accompagnées de un ou deux astérisques pour bien

indiquer aux lecteurs la variabilité de certaines estimations présentées.

NDLR : Pour plus d'information sur la méthodologie d'enquête consulter les numéros 1 des volumes 1 et 2. Des renseignements détaillés sur la source et la justification des questions des trois premiers volets de l'ÉLDEQ, de même que sur la composition des échelles et des indices utilisés sont également consignés aux numéros 12 des volumes 1 et 2.

## **Avertissements**

---

Dans les tableaux, à moins d'avis contraire, « n » représente une somme de poids individuels ramenés à la taille de l'échantillon initial. Cette quantité est utilisée pour l'estimation des prévalences et diffère légèrement de l'échantillon réel (soit le nombre d'enfants pour un sous-groupe donné). Dans le texte, lorsqu'un nombre est présenté pour décrire la taille de l'échantillon d'analyse, il désigne aussi, à moins d'indication contraire, la somme des poids des unités d'analyse ramenés à la taille de l'échantillon initial. Cette situation se présente lorsque l'analyse porte sur un sous-groupe particulier. La fréquence pondérée ne sert dans ce cas qu'à faire le lien avec les tableaux. La taille d'échantillon réelle demeure, avec le coefficient de variation, la quantité à interpréter pour avoir une bonne idée de la précision des estimations.

En raison de l'arrondissement des données, le total ne correspond pas nécessairement à la somme des parties.

À moins d'une mention explicite, toutes les différences présentées dans ce numéro sont statistiquement significatives à un niveau de confiance de 95 %.

Afin de faciliter la lecture, les pourcentages supérieurs à 5 % ont été arrondis à l'unité quand ils sont mentionnés dans le texte et à une décimale dans les tableaux et les figures.

## **Signes conventionnels**

---

- .. Donnée non disponible
- ... N'ayant pas lieu de figurer
- Néant ou zéro
- p < Fait référence au seuil de signification

## **Abréviations**

---

- CV Coefficient de variation
- Non sign. Test non significatif



# L'horaire de travail des parents, typique ou atypique, et les modalités de garde des enfants

En  
2002...  
J'aurai 5 ans !



# Introduction

---

Au cours des dernières décennies, bien des changements sont intervenus sur le plan économique et particulièrement sur le marché du travail. La montée des emplois atypiques a été marquante au cours de cette période, c'est-à-dire tous ces emplois qui, d'une manière ou d'une autre, diffèrent de l'emploi régulier à temps plein et dont les horaires de travail sont en général le jour, du lundi au vendredi.

Ces emplois sont maintenant susceptibles de se retrouver dans à peu près tous les secteurs de l'activité économique, même si leur incidence semble plus prononcée dans le vaste secteur des services, un secteur toujours en développement. En outre, cette recrudescence des emplois atypiques semble toucher toutes les catégories d'emplois et les différentes catégories de la main-d'œuvre.

Les parents de jeunes enfants ne sont pas épargnés par le travail atypique, en dépit des difficultés certaines qu'il suscite en matière de conciliation des responsabilités professionnelles et familiales. Comment ces parents en arrivent-ils à organiser la garde de leurs enfants, sachant que les services de garde sont plutôt offerts pour répondre à une clientèle dont les horaires de travail sont en général typiques?

C'est essentiellement à cette question que la présente analyse des données de l'*Étude longitudinale du développement des enfants du Québec* (ÉLDEQ) tente d'apporter des éléments de réponse.

La première section porte sur les éléments de problématique pertinents à considérer ici, principalement ceux relatifs au travail atypique et à ses effets sur l'utilisation des services de garde. À partir de certains des constats posés dans les études consultées, des questions sont formulées, puis les résultats présentés. Enfin, la dernière section du document met en relation les résultats obtenus avec les politiques publiques concernées.



# 1. Montée du travail atypique et prise en charge des enfants

---

## 1.1 La montée du travail atypique<sup>1</sup>

Au cours des dernières décennies, l'économie et le marché du travail ont connu de grands changements, dont on commence à mesurer un peu mieux les effets. Un des changements majeurs intervenus tient à la transformation progressive des emplois, du modèle typique, vers un modèle de plus en plus atypique.

Quelles sont les raisons à l'origine de ces changements? Comment définir ces emplois? Quelles sont leurs principales caractéristiques? Et qu'en est-il des horaires rattachés à ces emplois? Enfin, comment les parents de jeunes enfants sont-ils touchés par ces transformations? C'est essentiellement à ces questions que cette section tente d'apporter des éclaircissements.

### 1.1.1 L'évolution du marché du travail au cours des dernières décennies : quelques constats<sup>2</sup>

On considère souvent comme point de départ à ces changements économiques la plus grande ouverture des économies nationales aux économies étrangères, augmentant ainsi la pression concurrentielle sur les entreprises. Ce décloisonnement des marchés nationaux est soutenu par diverses ententes et accords de nature politique et économique, mais il résulte aussi des nombreux changements survenus en matière d'infotechnologies et de communications.

Pour un observateur de tendances, la globalisation des marchés, l'infotechnologie et la dématérialisation du travail sont en train de briser l'unité du temps, de l'espace et de l'action qui marquait le travail de l'époque industrielle (Goldfinger, 1998). En effet, selon cet auteur, le monde du travail n'avance plus au même rythme, les journées et les semaines normales se transforment progressivement, en durée et en

intensité, le travail délaisse les lieux consacrés comme le bureau et l'usine, le télétravail gagne du terrain et, enfin, à cause de *l'irrigation informationnelle continue*, pour reprendre ses termes, nous sommes dans le règne de l'immédiateté. L'usage de plus en plus répandu des ordinateurs, de l'Internet, des télécopieurs et des téléphones cellulaires est une preuve tangible de ce phénomène.

Outre ces changements, on doit aussi noter le passage d'une économie fondée principalement sur la production manufacturière à une économie fondée sur l'offre de services. Au Canada, entre 1971 et 1996, on estimait que 88 % de tous les nouveaux emplois créés appartenaient au secteur des services (Drouin, 2001). Des changements que l'on associe à la nouvelle économie ont fortement été influencés par le développement vertigineux du secteur tertiaire, précisément fondé sur les connaissances des individus davantage que sur les matières premières.

Autre changement important survenu ces dernières décennies, l'arrivée sur le marché du travail de nouvelles catégories de travailleuses et de travailleurs; pensons ici aux jeunes qui occupent un emploi tout en étant aux études, aux retraités qui acceptent de travailler de manière ponctuelle ou encore aux mères de jeunes enfants.

Tous ces changements se conjuguent maintenant sur un marché du travail dont les règles et les emplois s'éloignent de plus en plus de ce qui prévalait antérieurement.

Ces mouvements de fond, si l'on peut dire, semblent souvent imposer aux organisations une nouvelle règle de survie, celle de la flexibilité. Pour durer et prospérer dans cette économie, les organisations doivent innover et s'adapter rapidement aux nouveaux besoins de leurs clients ou à leurs nouvelles clientèles. Les organisations, rappelle Tremblay (1994, cité dans Desrochers, 2000), recherchent différentes formes de flexibilité : la flexibilité dans les coûts de main-d'œuvre (salaires les plus bas et moindres avantages sociaux), la flexibilité technico-

---

1. Cette première section reprend de manière synthétique certains éléments d'un rapport d'analyse préparé récemment par le ministère de la Famille et de l'Enfance (MFE, 2003)

2. Plusieurs des éléments de synthèse présentés dans cette section sont extraits des documents suivants : Desrochers (2000) et Drouin (2001).

organisationnelle (souplesse des équipements productifs et polyvalence des employés), la flexibilité dans les statuts d'emploi (ex. : recours intensifié à la sous-traitance) et la flexibilité dans les temps de travail (adapter le temps de travail au volume de la demande).

Ces deux derniers types de flexibilité font référence à la flexibilité numérique, c'est-à-dire à tout un ensemble de pratiques permettant aux employeurs de réduire ou d'augmenter leur main-d'œuvre au gré des variations dans les besoins de production (Drouin, 2001). Cette flexibilité concerne maintenant tout ce qui est identifié sous le vocable « emplois atypiques », c'est-à-dire tout ce qui diffère de l'emploi à temps plein et à durée indéterminée, et englobe la diversification des temps et des horaires de travail (OCDE, 1998).

Nous sommes donc entrés de plain-pied dans une économie caractérisée par la fin de l'emploi assuré jusqu'à la retraite, par la sous-traitance, par les emplois atypiques, par la spécialisation accrue, mais aussi, pour un large segment de la main-d'œuvre, par l'augmentation du chômage et par l'insécurité, notamment sur le plan des protections sociales devenues inaccessibles ou non adaptées à ces nouvelles réalités<sup>3</sup>.

### **1.1.2 Les emplois et les horaires atypiques : incidence et caractéristiques**

Il n'existe pas de définition claire et précise du travail ou des emplois atypiques, aussi parfois identifiés sous les vocables « emplois non standards » ou « emplois non réguliers ». C'est plus souvent par opposition aux caractéristiques d'un emploi typique, notamment sur le plan du statut juridique, de l'accès à des protections sociales et des conditions de travail, qu'on en arrive à déterminer les contours d'un emploi

atypique. Dans cet esprit, Desrochers (2000) a dressé une typologie des emplois atypiques, dont la caractéristique principale est de présenter « une rupture » par rapport aux emplois typiques. Un emploi est défini comme étant typique s'il comporte les conditions suivantes :

- l'emploi s'exerce à temps plein, toute l'année, le plus souvent selon un horaire hebdomadaire qui varie entre 35 et 45 heures;
- le travail s'effectue dans les lieux indiqués par l'employeur, le plus souvent à sa place d'affaires;
- la durée du contrat de travail est indéterminée;
- des régimes d'avantages sociaux publics s'appliquent;
- l'emploi est effectué par une seule personne contre un salaire;
- la salariée ou le salarié n'occupe qu'un seul emploi.

À partir de ces caractéristiques, il est possible d'identifier les principales formes de travail atypique suivantes :

- le travail à temps partiel;
- le travail autonome;
- le travail à durée déterminée;
- le travail à domicile et le télétravail<sup>4</sup>.

À l'intérieur de chacune de ces formes d'emplois atypiques, les conditions d'exercice du travail peuvent être très variables d'un emploi à l'autre ou d'un employeur à l'autre et, par conséquent, comporter plus ou moins d'insécurité ou de précarité. Par exemple, un emploi à temps partiel peut comporter tous les avantages sociaux associés aux emplois à temps plein réguliers, mais il peut aussi en être totalement privé. Par conséquent, l'étendue plus ou moins grande des protections sociales associées à ces emplois, de même que les conditions de travail qu'ils comportent constituent bien souvent une autre manière d'identifier des emplois atypiques (Bernier et autres, 2001).

---

3. La dernière *Enquête sur les horaires et les conditions de travail* de Statistique Canada (1995) confirme que pour les emplois temporaires et à temps partiel, l'accès à des avantages comme un régime de retraite, un régime de santé, des congés de maladie payés ou encore des vacances payées est très faible, si on le compare avec celui des emplois à temps plein et permanents; il en est de même pour le salaire horaire moyen, nettement inférieur pour les emplois à temps partiel ou temporaires (Lipsett et Reesor, 1997). À cet égard, soulignons qu'un comité d'experts, sous la responsabilité du ministre du Travail, se penche actuellement sur « les besoins de protection des personnes vivant une situation de travail non traditionnelle ». Pour plus de détails, voir à l'adresse suivante : [www.travail.gouv.qc.ca/quoi\\_de\\_neuf/actualite/fs\\_atypique.html](http://www.travail.gouv.qc.ca/quoi_de_neuf/actualite/fs_atypique.html)

---

4. Le travail à domicile et le télétravail ne constituent pas toujours des formes ou des statuts d'emplois définis, mais ils peuvent aussi être vus comme des formes particulières d'organisation du travail, au même titre que la sous-traitance ou le recours aux agences de location de personnel.

### ***Une croissance importante au Québec***

On estime que la croissance rapide du travail atypique est un des phénomènes marquants de l'évolution récente du marché du travail et la nouveauté réside dans l'accroissement de la proportion des emplois atypiques parmi tous les nouveaux emplois créés (Matte et autres, 1998). Au Québec en 1995, on évalue que l'emploi atypique touchait entre 29 % et 36 % de l'emploi total, c'est-à-dire entre 925 000 et 1 150 000 personnes (Matte et autres, 1998). Le travail autonome et le travail salarié à temps partiel représentent deux formes d'emplois atypiques dont le développement a été particulièrement fulgurant. De fait, on estime que les trois quarts des emplois créés entre 1975 et 1995 au Québec tombent dans cette catégorie (Matte et autres, 1998).

### ***Des horaires de travail de plus en plus variés***

Parce qu'elles sont en grande partie suscitées par la recherche d'une flexibilité toujours plus grande de la part des entreprises, ces formes d'emplois sont aussi souvent caractérisées par le fait d'horaires de travail qui s'écartent de la « norme » des horaires de jour, du lundi au vendredi. Pour répondre aux besoins de plus en plus pointus des clients, et pour y répondre à l'intérieur du délai le plus rapproché de leurs manifestations, les entreprises mettent en place des horaires de travail toujours plus variés. L'atypisme du travail se manifeste donc aussi par le fait que les horaires de travail, qu'il s'agisse des jours de la semaine ou des différentes périodes de la journée, sont de plus en plus diversifiés. Ces tendances sont observées dans la plupart des économies développées (Fondation européenne, 2002).

Prévost et Messing (1995) ont constaté ce phénomène de manière éloquent au Québec dans une grande entreprise canadienne du secteur des communications. En déterminant les horaires de travail peu de temps avant qu'ils ne soient effectifs, l'employeur a comme objectif d'éviter le plus possible que les clients attendent en ligne avant d'être servis, de même qu'il veut éviter tout surplus de personnel en relation avec le volume des appels.

En outre, on assiste depuis un certain nombre d'années à une polarisation dans les durées hebdomadaires de travail; des segments importants

de la main-d'œuvre travaillent selon des durées très longues ou très courtes (Shields, 2000). Ces deux réalités sont susceptibles d'être observées dans des emplois typiques, mais elles prévalent également dans les emplois atypiques. Enfin, l'atypisme du travail suscite également l'intermittence en emploi, c'est-à-dire le phénomène des entrées et des sorties successives du marché du travail (Lipsett et Reesor, 1997).

Au Canada, l'*Enquête sur les horaires et les conditions de travail*, menée par Statistique Canada en 1991 et en 1995, enquête non répétée depuis, indique tout d'abord qu'entre ces deux périodes, une diminution de deux points de pourcentage est survenue chez les travailleuses et les travailleurs de jour. Par ailleurs, au cours de cette même période, on a plutôt constaté une augmentation des horaires de travail en rotation, de nuit, de soirée, irréguliers, ainsi que des quarts de travail brisés<sup>5</sup>; ces augmentations varient de quelques dixièmes de pourcentage à un point complet dans le cas des horaires de travail en rotation. Par ailleurs, on apprend qu'au Canada en 1995 :

- 13 % de la main-d'œuvre travaillait d'autres jours de la semaine que du lundi au vendredi;
- 32 % de la main-d'œuvre travaillait selon des quarts de travail autres que des quarts de jour réguliers (Lipsett et Reesor, 1997).

Plus précisément, parmi ces personnes ayant des horaires de travail différents d'un horaire de jour :

- les femmes travaillaient davantage selon des horaires irréguliers que les hommes, qui eux travaillaient davantage selon des quarts rotatifs préétablis;
- chez les mères ayant des enfants âgés de moins de 6 ans, la prévalence des horaires irréguliers est toutefois moins grande que chez celles ayant des enfants plus âgés (Johnson, 1997).

---

5. Dion (1986) définit ainsi un quart brisé : « horaire de travail quotidien divisé en deux périodes ou plus, séparées par des espaces de temps assez prolongés. »

### **1.1.3 Différentes caractéristiques du travail atypique et de sa main-d'œuvre**

Aux États-Unis, en 1991, Presser a constaté que les horaires atypiques sont présents dans toutes les catégories d'emploi, mais les emplois les plus touchés sont les emplois des services, particulièrement les services personnels et les services comme la restauration. En dépit d'une division sexuelle du travail encore prononcée, le mouvement vers une économie fondée sur les services, accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, affecte les horaires de travail quotidiens et hebdomadaires des hommes et des femmes de la même manière (Presser, 2000).

À partir des mêmes données, Presser et Cox (1997) ont aussi constaté que moins une personne est scolarisée, plus grandes sont les probabilités qu'elle travaille selon des horaires atypiques. Il semble par ailleurs que pour plusieurs mères peu scolarisées, l'emploi atypique est vu comme une façon de s'accommoder aux besoins du marché du travail et non pas comme une préférence personnelle.

La situation n'est pas différente au Canada. En 1995, on constatait par exemple que l'emploi temporaire (contractuel, sur appel ou saisonnier) comptait pour 72,2 % des emplois du secteur des services, alors que les emplois de ce secteur représentaient 66,7 % des emplois totaux (Lipsett et Reesor, 1997).

Des données comparables ne sont pas disponibles pour le Québec, mais compte tenu de la proximité des économies, on peut penser que la situation n'est pas très différente ici de celle observée au Canada ou aux États-Unis.

Par ailleurs, des études indiquent que le travail atypique touche davantage les femmes que les hommes. Townson estime qu'au Canada, 40 % des emplois payés des femmes et 27 % des emplois payés des hommes tombent dans la catégorie des emplois non standards (Townson, 2000). On rapporte aussi que les femmes, particulièrement celles des minorités visibles et celles ayant un statut socioéconomique faible, dominant parmi la main-d'œuvre de ces emplois, un constat qui vaudrait autant en Amérique du Nord qu'en Europe ou en Australie (Zeytinoglu et Muteshi, 2000).

Pour le Québec, une analyse récente du Conseil du statut de la femme en arrive à peu près aux mêmes constats, ceux-ci étant cependant nuancés par le fait que les hommes sont eux aussi de plus en plus représentés dans ces emplois (Desrochers, 2000). L'auteure signale en effet que :

«... les désavantages du travail atypique ont toujours touché davantage les femmes que les hommes et cette situation persiste. [...] Cependant, la transformation du marché de l'emploi et ses effets négatifs sur la main-d'œuvre masculine font en sorte que maintenant, de plus en plus d'hommes concurrencent les femmes pour l'obtention de ces emplois de moindre qualité ».

Matte et ses collègues (1998), à la suite d'une analyse de l'évolution des principales formes d'emplois atypiques au Québec pendant la période allant de 1976 à 1995, constatent eux aussi des revirements de situation qui démontrent que les hommes occupent de plus en plus ces emplois. Par exemple, les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes à occuper des emplois à temps partiel, mais au cours de la période étudiée, les hommes ont été plus nombreux à accéder à ces emplois. Dans le cas des emplois autonomes, c'est plutôt l'inverse qui s'est produit, car la prédominance masculine traditionnelle s'est un peu résorbée.

### **1.1.4 Les parents de jeunes enfants très touchés par le travail atypique**

Deux sources de données récentes confirment que le travail atypique, considéré sur le plan des horaires de travail, touche une proportion non négligeable de parents de jeunes enfants, un phénomène déjà documenté au début des années 1990 (Lero et autres, 1992).

Tout d'abord, les données provenant des deux premiers cycles de l'*Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes* (ELNEJ), exploitées par Marciel-Gratton et Le Bourdais pour le Québec (2000), révèlent que seulement 44 % des familles biparentales sont composées de parents travaillant à des heures régulières. En faisant abstraction du 4 % des familles où les deux parents sont sans emploi, on constate donc que dans 52 % des familles, il y a au moins un parent qui a un horaire de travail atypique,



c'est-à-dire qui travaille le soir, la nuit ou les fins de semaine et cette réalité est plus accentuée chez les jeunes parents, c'est-à-dire lorsque la mère a moins de 30 ans. Les données de cette enquête indiquent cependant que le nombre d'enfants dans la famille (3 ou plus) et leur jeune âge (0 à 11 ans) réduisent la propension des parents, celle des mères probablement, à détenir un emploi comportant des horaires atypiques. Enfin, autre constat important à signaler, les parents des familles biparentales à revenu moyen travaillent davantage selon des horaires atypiques que ceux des familles biparentales à revenu plus élevé.

Par ailleurs, dans une enquête récente de l'ISQ (2001) réalisée pour le MFE, portant sur l'utilisation et les préférences des parents d'enfants âgés de moins de 5 ans en matière de services de garde, les données indiquent que dans les familles où le parent seul ou les deux parents travaillent ou étudient :

- dans 66,4 % des cas, les heures sont régulières<sup>6</sup> pour les deux conjoints ou la personne en situation de monoparentalité;
- dans 25,6 % des cas, les heures sont régulières pour l'un des conjoints et irrégulières pour l'autre conjoint; et
- dans 8,0 % des cas, les heures sont irrégulières pour les deux conjoints ou la personne en situation de monoparentalité.

Si l'on combine ces deux dernières situations, cela veut donc dire que dans le tiers de ces familles québécoises, le parent seul ou au moins un des conjoints travaille ou étudie selon un horaire irrégulier.

## 1.2 Le travail atypique et la garde des enfants

S'il est une question centrale en matière de conciliation travail/famille pour les travailleuses et les travailleurs ayant de jeunes enfants, c'est bien celle de la garde. Sans égard à l'horaire de travail des

parents, la nécessité de concilier le travail et la famille requiert souvent le recours à plusieurs arrangements de garde, dont la gestion, tout en étant compliquée, peut cependant accroître le sentiment de confiance des parents; si un arrangement flanche, un autre peut être utilisé (Vanpée et autres, 2000; Capizzano et Adams, 2000). Toutefois, lorsque les parents occupent des emplois atypiques, leurs horaires de travail sont bien souvent établis à la dernière minute ou le plus près possible de leur entrée en vigueur. Cela est sans compter la situation des personnes qui travaillent sur appel, de qui on s'attend à une disponibilité quasi instantanée, ou encore celle des travailleuses et des travailleurs autonomes, pour qui l'acquisition d'un contrat peut dépendre de la rapidité à livrer le produit. Ces situations compliquent particulièrement l'organisation de la garde des enfants (Fagnani, 1999; Prévost et Messing, 1995).

De façon générale, quatre types de répercussions se dégagent des travaux consultés :

1. les services de garde offerts en général ne répondent pas aux besoins particuliers des parents travaillant selon un horaire atypique;
2. ces parents doivent recourir à plusieurs modes de garde différents;
3. parmi ces différents modes de garde, la famille élargie et les ressources informelles sont souvent mises à contribution; et
4. les pères occupant un emploi atypique ou dont la conjointe exerce ce type d'emploi participent davantage aux soins de leurs enfants.

Chacun de ces aspects est repris brièvement dans les pages qui suivent.

### 1.2.1 *Des services de garde qui ne répondent pas aux besoins des parents*

Plusieurs travaux soulèvent le fait que les parents qui ont des horaires ou des emplois atypiques se butent à des services de garde qui ne correspondent pas à leurs besoins plus particuliers (Assistant Secretary for Planning and Evaluation, 1998; Jagadeesh Branch et autres, 2001; Coombe, 1999; Fagnani, 1999).

Une étude réalisée par VandenHeuvel (1996) révèle toutefois que parmi les mères qui ont des emplois atypiques et qui ne recourent pas à la garde formelle, très peu signalent un manque de place ou un coût

---

6. Pour les fins de cette enquête, les heures régulières renvoient au travail ou aux études effectués le jour durant la semaine; par conséquent, travailler ou étudier le soir, la nuit, la fin de semaine ou selon un horaire rotatif est considéré comme du travail irrégulier.

trop élevé. Une des explications apportées par l'auteure est que les mères qui ont accès à des arrangements de garde informels ont davantage tendance à accepter des emplois dont les conditions de travail sont non standards. L'auteure admet toutefois que d'autres recherches sont requises pour savoir dans quelle mesure les options de garde déterminent le type de participation des mères au marché du travail, surtout en ce qui a trait aux horaires.

Au Canada, Foster et Broad (1998) ont tenu des groupes de discussion en Saskatchewan et au Manitoba avec des parents qui ont des emplois ou des horaires atypiques. Les commentaires de ces parents quant à l'organisation de la garde de leurs enfants font bien voir toute la gamme des « solutions » adoptées, des solutions qui constituent bien souvent des pis-aller. Les parents mentionnent en effet qu'ils peuvent :

- abandonner des emplois ou refuser des promotions pour travailler plutôt à des endroits où des services de garde sont disponibles;
- faire en sorte que les deux conjoints optent pour des temps de travail dissymétriques (*to off-shift*);
- utiliser plus d'un service de garde, ce qui est plus coûteux parce que tous les services utilisés ne sont pas nécessairement subventionnés et même s'ils savent qu'un des critères importants de la qualité de la garde est la régularité ou la permanence de la fréquentation d'un même service;
- laisser les enfants seuls sous leur propre garde;
- organiser leurs heures de travail selon la disponibilité des services de garde;
- changer de quart de travail de manière régulière, dans le cas des familles à deux revenus, pour faire en sorte qu'un parent soit à la maison en tout temps.

Face aux difficultés rencontrées dans l'organisation de la garde, il n'est pas étonnant de constater que le recours à l'absentéisme s'avère parfois la seule solution envisageable (Coombe, 1999; Fagnani, 1999).

### 1.2.2 Le recours à plusieurs modes de garde différents

Une autre des conséquences constatées auprès des parents qui doivent faire garder leurs enfants selon des horaires non standards est la nécessité de recourir à plusieurs modes de garde, en général pour la simple raison que tous les services de garde offerts ne sont pas accessibles 24 heures sur 24, tous les jours de la semaine.

Aux États-Unis, Fox Folk et Yi (1994) notent que le fait, pour les parents, de travailler selon un horaire atypique chaque semaine (pouvant inclure les soirées et les fins de semaine) multiplie par deux la probabilité de recourir à la garde multiple.

Par ailleurs, une étude australienne indique que certains groupes de mères ont plus de chances que d'autres de combiner différents arrangements de garde, formelle et informelle. C'est le cas, par exemple, des mères dont le plus jeune enfant est d'âge scolaire et qui travaillent régulièrement en temps supplémentaire (VandenHeuvel, 1996). Dans le cas de l'étude qualitative de Coombe (1999), des infirmières australiennes signalent souvent le fait qu'elles doivent faire garder leurs enfants par plusieurs services différents, parfois jusqu'à quatre à l'intérieur de la même semaine. Une étude qualitative finnoise (Kröger, 2001), réalisée auprès de 25 familles monoparentales, dont 10 ont des horaires de travail atypiques, révèle que, parmi ces dernières, seulement 2 sur 10 pouvaient compter sur les services formels pour combler leurs besoins. L'auteur en conclut que les services formels sont bien conçus pour les familles dont les parents ont des horaires réguliers.

Au Canada et au Québec, outre les constats de Prévost et Messing (1995), cette réalité est également soulignée par Brockman (1994), qui s'est intéressée à cette problématique en milieu rural, et par Tremblay (2001).

De façon générale, les études ayant porté sur le sujet soulignent que les services de garde utilisés par les parents ayant des horaires de travail atypiques sont en fait une combinaison de services formels et de services informels, mais les probabilités sont nettement plus grandes que les services informels soient utilisés (Washington State Child Care Resource and Referral Network, 2000; VandenHeuvel, 1996).

### **1.2.3 Le recours accru à la famille élargie<sup>7</sup> et à des ressources informelles**

Les parents qui ont des horaires ou des emplois atypiques recourent souvent aux membres de leur famille pour faire garder leurs enfants, de même qu'à d'autres types de ressources informelles, une situation encore plus fréquente dans le cas des familles monoparentales. Cette situation est rapportée dans plusieurs études (Fagnani, 1999; Jagadeesh et autres, 2001; Presser, 2000; Presser et Cox, 1997; Prévost et Messing, 1995; Tremblay, 2001; Washington State Child Care Resource and Referral Network, 2000). Parmi les grands-parents, ce sont les grands-mères qui sont les plus souvent mises à contribution (Washington State Child Care Resource and Referral Network, 2000).

### **1.2.4 La participation accrue des pères aux soins des enfants**

Même si l'on constate une plus grande implication des jeunes pères en général, plusieurs écrits relatifs aux régimes de travail des parents et à la garde des enfants soulignent le fait que cela serait particulièrement vrai dans les familles dont les parents ont un horaire de travail atypique (Brayfield, 1995; Fagnani, 1999; Presser, 2000; Preston et autres, 1999; Tremblay, 2001; Washington State Child Care Resource and Referral Network, 2000).

Brayfield (1995), par exemple, a étudié cette question à partir des données du *National Child Care Survey* de 1990. Ses conclusions sont à l'effet que les pères ont plus de chances de prendre soin de leurs enfants lorsqu'ils travaillent à des heures différentes de celles de leur conjointe, mais il demeure tout de même que l'horaire de travail de la mère est plus déterminant que celui du père à cet égard. Étant donné que les emplois atypiques ne sont pas prêts de disparaître et que les femmes les occupent en grand nombre, Brayfield estime que les hommes seront de plus en

plus appelés à s'impliquer dans les tâches domestiques et les soins aux enfants. Cette tendance pourrait être également renforcée par le fait que les hommes sont de plus en plus nombreux à exercer ce type d'emplois, comme l'ont constaté Matte et ses collègues (1998) pour le Québec.

## **1.3 Synthèse et objectifs de l'étude**

La croissance importante des emplois atypiques ces dernières années est un phénomène observé non seulement au Québec, mais également dans la plupart des économies développées. Une des caractéristiques de ces emplois tient au fait qu'ils comportent des horaires de travail qui s'écartent bien souvent de la norme des horaires de jour, du lundi au vendredi.

Une étude récente permet d'évaluer la proportion de parents de jeunes enfants touchés par le travail atypique. Ainsi, selon une enquête menée en 2000 par l'ISQ pour le compte du MFE, il ressort que dans le tiers des familles québécoises pouvant requérir un mode de garde pour leur enfant, le parent seul ou au moins un des conjoints travaille ou étudie selon un horaire irrégulier (ou atypique).

Dans certaines familles, le travail atypique des parents constitue en quelque sorte une « solution » à la conciliation travail/famille, les conjoints organisant leurs horaires de telle sorte que l'un ou l'autre des parents soit continuellement présent auprès des enfants. Toutefois, les écrits rapportent plutôt, en général, que le travail atypique donne lieu à bien des casse-tête, particulièrement quand vient le temps d'organiser la garde des enfants. À cet égard, le régime de travail de la mère semble toujours avoir la plus grande incidence sur l'organisation de la garde.

Les conséquences du travail atypique des parents sur l'organisation de la garde des enfants sont en effet nombreuses et les écrits consultés convergent vers les mêmes conclusions. Tout d'abord, il ressort de manière évidente que les besoins de garde de ces parents ne sont pas comblés par les services offerts en général, ceux-ci étant encore largement dispensés le jour, du lundi au vendredi. Le travail atypique des parents comporte également comme conséquence le recours à plusieurs modes de garde différents,

---

7. Dans un article intéressant sur la vieillesse et la famille, Pitrou (1997) souligne que la disponibilité pour la famille élargie va de pair avec sa proximité spatiale, ce que « ... les impératifs de mobilité dictés par les forces économiques... » ne permettent pas toujours. Le recours à la famille élargie pour des besoins de garde ponctuels ou plus réguliers dépend donc de la présence même de cette famille élargie dans un rayon facilement accessible.

souvent à renouveler à chaque semaine; fréquemment, il s'agira d'une combinaison de services formels et de services informels, les grands-parents, surtout les grands-mères, étant particulièrement sollicités.

Qu'en est-il plus précisément de la situation prévalant au Québec? Jusqu'à quel point l'horaire de travail des parents et, en particulier celui de la mère joue-t-il un rôle déterminant quant aux arrangements de garde adoptés? Voilà la principale question à laquelle nous tenterons de répondre à l'aide des données du troisième volet (2000) de *l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec*, alors que les enfants étaient âgés d'environ 29 mois.

Plus précisément, après avoir présenté brièvement la population à l'étude, on dressera un portrait descriptif des familles selon le régime de travail des parents et de la mère. On tentera ainsi de voir comment ces familles se distinguent sur le plan des caractéristiques sociodémographiques, de certains aspects relatifs à l'emploi et du profil d'utilisation des services de garde. Dans un second temps, on cherchera à cerner l'influence de l'horaire de travail de la famille, ou de celui de la mère considéré isolément, sur certaines modalités de la garde des enfants, une fois pris en compte d'autres facteurs pouvant aussi y être associés tels que le revenu du ménage, le nombre d'enfants dans la famille ou encore le milieu de résidence de la famille. Aux fins de l'analyse, les modalités de garde suivantes seront examinées successivement : 1) la garde par une personne apparentée, 2) la garde au domicile de l'enfant, 3) le statut de la garde utilisé, c'est-à-dire la garde régie ou non régie et, 4) le nombre de modes de garde utilisés.

## 2. Les aspects méthodologiques

---

Comme mentionné au numéro 1 de ce volume, la population visée par les trois premiers volets de l'ÉLDEQ est constituée des enfants nés au Québec en 1998 et n'ayant pas quitté définitivement la province en 2000.

À l'exception d'une brève section préliminaire contenant des données évolutives, les analyses effectuées portent sur les données recueillies lors de la troisième collecte réalisée en 2000, alors que les enfants étaient âgés d'environ 29 mois ( $n = 1\,997$ ). Cette décision est fondée, entre autres choses, sur le fait qu'au premier volet, la proportion de familles ayant recours à un service de garde était trop faible pour justifier une analyse séparée. De plus, au troisième passage de l'ÉLDEQ, tous les enfants étaient admissibles aux services éducatifs à contribution réduite, même si tous les services requis n'étaient pas nécessairement disponibles. C'est également lors de ce troisième passage qu'une question sur les préférences des parents en matière de garde a été introduite pour la première fois.

Les données recueillies à chaque volet portent sur les caractéristiques sociodémographiques des parents, en particulier quant à leur situation sur le marché du travail, ainsi qu'aux modes de garde utilisés pour l'enfant cible. Ces renseignements sont contenus dans le questionnaire informatisé rempli par l'intervieweur (QIRI), administré à la personne qui connaît le mieux l'enfant (PCM), la mère biologique dans la majorité des cas, dans le cadre d'une entrevue en face-à-face.

### 2.1 L'échantillon d'analyse

Aux fins de l'objectif principal visé, l'échantillon d'analyse est composé des enfants âgés d'environ 29 mois dont le parent seul ou les deux parents affirmaient travailler au moment du troisième volet de l'ÉLDEQ et pouvaient donc requérir un mode de garde<sup>8</sup>.

Cet échantillon d'analyse est par la suite étudié en prenant en compte le régime de travail de chacun des parents. Celui-ci est alors qualifié de « typique » ou « atypique », à partir des horaires de travail habituels déclarés pour tous les emplois occupés au cours des douze mois précédant l'enquête. Dans cette étude, le parent travaillant habituellement, à temps plein ou à temps partiel, exclusivement le jour, du lundi au vendredi est considéré avoir un régime de travail typique. Par opposition, le régime de travail est considéré atypique lorsque le parent signale travailler habituellement à un autre moment que le quart normal de jour ou durant la fin de semaine.

Les analyses présentées dans ce rapport ont été successivement conduites sous l'angle du régime de travail de la famille de l'enfant et sous l'angle du régime de travail de sa mère seulement. Le régime de travail de la famille est défini comme étant atypique dès que l'un des deux parents (ou le parent seul dans le cas des familles monoparentales) a un tel régime de travail.

L'objectif principal de cette analyse est, rappelons-le, de déterminer si le régime de travail a une incidence sur certaines modalités de garde des jeunes enfants québécois. Signalons cependant ici que les renseignements relatifs à la garde des enfants concernent les modalités utilisées de façon régulière pour l'enfant cible au moment de l'enquête et que ces modalités peuvent être utilisées depuis peu de temps. Le régime de travail étant défini sur la base des horaires de travail effectués au cours des douze derniers mois, ce manque de synchronie peut avoir comme conséquence d'altérer quelque peu les résultats.

---

8. Le mode de garde peut prendre différentes formes, allant de la garde à domicile par une personne apparentée (rémunérée ou non) à un mode de garde régi tels un centre de la petite enfance ou une garderie privée. Ces modes de garde sont décrits de manière détaillée à l'annexe 1.

## **2.2 Les méthodes d'analyse**

Plusieurs analyses bivariées (test du khi-carré) ont été effectuées afin de comparer les enfants selon le régime de travail typique ou atypique de leurs parents ou de leur mère considérée séparément, en regard des caractéristiques sociodémographiques, de celles relatives à la participation au marché du travail (dans le cas de la mère), et des modalités d'utilisation des services de garde.

Des analyses multivariées (régressions logistiques) ont ensuite été réalisées afin de cerner la contribution de différentes variables, dont le régime de travail de la mère, au choix de certaines modalités de garde de l'enfant.

## 3. Les résultats

### 3.1 Évolution de la participation des parents au marché du travail alors que les enfants sont âgés d'environ 5 mois, 17 mois et 29 mois

Avant de décrire la population à l'étude, voyons quelle était la proportion des enfants du volet 2000 dont le parent seul ou les deux parents travaillaient lorsqu'ils étaient âgés d'environ 5 mois, 17 mois et 29 mois respectivement.

L'examen des données du tableau 3.1 révèle qu'à l'âge de 5 mois, 16 % seulement des enfants vivaient dans une famille au sein de laquelle les deux parents ou le parent seul, dans la quasi-totalité des cas la mère, travaillaient. Cette proportion augmente considérablement au volet 1999 et demeure à peu près stable l'année suivante. Cette situation s'explique sans doute par l'entrée ou le retour en emploi d'une large proportion de mères comme en font foi les données présentées au tableau 3.2. La proportion d'enfants dont la mère travaille, évaluée à 17 % en 1998, augmente considérablement pour atteindre environ 60 % à chacune des deux années suivantes<sup>9</sup>.

Enfin, on notera que peu importe le volet, le pourcentage d'enfants dont le parent seul ou les deux parents travaillaient au moment de l'enquête est légèrement différent du pourcentage d'enfants dont la mère était présente sur le marché du travail; par exemple, au troisième volet, ces pourcentages se situent à 58 % et à 61 % respectivement. Ce léger écart est dû à la très faible proportion de familles biparentales dans lesquelles seule la mère exerce une activité rémunérée.

9. Au premier volet, pour au moins 80 % des cas, il s'agissait d'un retour de la mère sur le marché du travail après la naissance de l'enfant, celle-ci ayant travaillé durant sa grossesse (données non présentées).

Tableau 3.1

**Proportion d'enfants dont le parent seul ou les deux parents travaillaient alors qu'ils étaient âgés d'environ 5 mois, 17 mois et 29 mois, Québec, 1998, 1999 et 2000**

	1998 (5 mois)	1999 (17 mois)	2000 (29 mois)
	%		
Proportion d'enfants dont le parent seul ou les deux parents travaillent	16,0	56,1	57,7
n	1 966	1 985	1 995

Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.

Tableau 3.2

**Proportion d'enfants dont la mère<sup>1</sup> travaillait alors qu'ils étaient âgés d'environ 5 mois, 17 mois et 29 mois, Québec, 1998, 1999 et 2000**

	1998 (5 mois)	1999 (17 mois)	2000 (29 mois)
	%		
Proportion d'enfants dont la mère travaille	17,3	59,1	60,8
n	1 966	1 983	1 989

1. Mère biologique ou conjointe du père vivant dans le ménage.

Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.

Ainsi, à partir des données du premier tableau, on peut estimer à un peu moins de 60 % la proportion d'enfants dont le parent seul ou les deux parents occupaient un emploi rémunéré au troisième volet de l'enquête et qui, de ce fait, étaient susceptibles de se faire garder.

### 3.2 La participation au marché du travail des parents des enfants âgés de 29 mois

Le tableau 3.3 permet de voir que la très grande majorité de ces enfants appartiennent à une famille biparentale. En effet, on y constate qu'un peu plus de la moitié de l'ensemble des enfants (52 %) vivent dans une famille au sein de laquelle les deux parents

travaillent alors que 6 % appartiennent à une famille monoparentale dont le parent seul est en emploi. Fait à souligner, parmi les enfants nés au Québec et âgés d'environ 29 mois en 2000, un peu plus d'un sur dix vivait dans une famille au sein de laquelle aucun parent ne travaillait.

L'examen des données du tableau 3.4 révèle en outre que, comparativement aux autres enfants (42 %), ceux retenus aux fins des analyses qui suivent (58 %) sont plus souvent des premiers-nés ou les seuls enfants de la famille (35 % c. 26 %). Ils appartiennent aussi plus souvent à des familles biparentales et sont, toutes proportions gardées, nettement plus nombreux à faire partie d'un ménage se situant dans la tranche supérieure des revenus (revenu égal ou supérieur à 50 000 \$ : 63 % c. 30 %). Ce dernier résultat n'est pas étonnant puisque la population à l'étude est composée en grande partie de familles à double revenu.

Tableau 3.4

**Répartition des enfants âgés d'environ 29 mois selon que leurs parents travaillent ou non au moment de l'enquête et selon certaines caractéristiques sociodémographiques, Québec, 2000**

	Le parent seul ou au moins un des parents de famille biparentale ne travaille pas		$\chi^2$
	Le parent seul ou les deux parents travaillent	Le parent seul ou au moins un des parents de famille biparentale ne travaille pas	
	%		
Type de famille			p < 0,01
Famille biparentale	89,3	84,3	
Famille monoparentale	10,7	15,7	
Nombre d'enfants dans la famille			p < 0,001
Un	35,0	25,9	
Deux	47,6	46,8	
Trois et plus	17,4	27,4	
Revenu du ménage			p < 0,001
Moins de 20 000 \$	5,3*	24,7	
20 000 \$ à 29 999 \$	8,1	15,3	
30 000 \$ à 49 999 \$	23,9	29,8	
50 000 \$ et plus	62,7	30,2	

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.

Tableau 3.3

**Répartition des enfants âgés d'environ 29 mois selon le type de famille et la situation en emploi des parents au moment de l'enquête, Québec, 2000**

	%	n <sup>1</sup>
Famille biparentale		
Aucun parent en emploi	4,9	80
Un parent en emploi	30,8	610
Deux parents en emploi	51,5	1 073
Famille monoparentale		
Le parent est en emploi	6,2	117
Le parent n'est pas en emploi	6,6	114
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>1 994</b>

1. Effectifs non pondérés. Ceux-ci ne peuvent être directement utilisés pour calculer les proportions du tableau.

Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.



### 3.3 Le régime de travail de la famille et de la mère

Les enfants retenus aux fins de l'analyse (58 % de l'ensemble des enfants) ont été répartis en deux groupes selon que le régime de travail des parents avec lesquels ils vivent est typique ou atypique<sup>10</sup>. Rappelons que le régime de travail de la famille est considéré typique lorsque le parent seul ou les deux parents travaillent exclusivement le jour, du lundi au vendredi, à temps plein ou à temps partiel et qu'il est considéré atypique si au moins un parent travaille habituellement durant la fin de semaine ou un autre quart que celui de jour la semaine<sup>11</sup>. Ainsi, le régime de travail des familles biparentales est considéré atypique même lorsqu'un seul des deux parents vivant avec l'enfant a un tel horaire de travail. Dans cette section, ces deux groupes de familles sont comparés entre eux, en regard des caractéristiques sociodémographiques et de l'utilisation des services de garde. Ces analyses, en plus de celles relatives à la participation au marché du travail, sont reprises sous l'angle du régime de travail de la mère seulement<sup>12</sup>.

Voyons d'abord brièvement comment se répartissent ces enfants selon le type de famille et le régime de travail de chacun des parents. Comme on peut le voir au tableau 3.5, environ 4 enfants sur 10 (39 %) appartiennent à une famille biparentale dans laquelle seulement un des deux parents a un régime de travail atypique tandis que 17 % vivent dans des familles où l'atypisme du travail touche les deux parents. Ces situations concernent la majorité des familles biparentales alors que dans les familles monoparentales, il y a pratiquement autant de parents ayant un régime de travail atypique que typique (5 % dans chacun des cas). Comme on peut le voir au tableau 3.6, au total, environ 6 enfants sur 10 de la population à l'étude font partie d'une famille au sein

10. Soulignons ici que le régime de travail familial tient compte uniquement de la situation des parents, biologiques ou non, avec lesquels les enfants âgés d'environ 29 mois vivaient lors du troisième volet de l'ÉLDEQ (2000) puisqu'on ne dispose pas des renseignements nécessaires pour les parents biologiques non résidents.

11. Peu importe qu'il travaille aussi le jour durant la semaine.

12. Des analyses ont également été menées en fonction du régime de travail des pères (pères biologiques ou conjoints de la mère) qui, au volet 2000, appartenaient quasiment tous à une famille biparentale. Peu de relations significatives ont été notées et seules certaines sont commentées; l'ensemble des données analysées sous l'angle du régime de travail du père figurent aux tableaux A.1 à A.4 en annexe.

de laquelle au moins un parent a un régime de travail atypique.

Tableau 3.5  
**Répartition des enfants âgés d'environ 29 mois selon le type de famille et le régime de travail des parents, Québec, 2000**

	%	n <sup>1</sup>
Famille biparentale		
Père atypique et mère typique	24,8	299
Mère atypique et père typique	14,3	170
Mère et père atypiques	16,8	202
Mère et père typiques	33,4	400
Famille monoparentale <sup>2</sup>		
Parent atypique	5,3	54
Parent typique	5,4	63
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>1 188</b>

1. Effectifs non pondérés. Ceux-ci ne peuvent être directement utilisés pour calculer les proportions du tableau.

2. Parmi les enfants en situation de monoparentalité de cet échantillon, cinq seulement vivaient avec un père qui, dans la majorité des cas, avait un horaire de travail atypique.

Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.

Si l'on considère chacun des parents séparément, on constate qu'un peu plus du tiers des enfants (36 %) ont une mère dont le régime de travail est atypique tandis que près de la moitié d'entre eux (47 %) ont un père dans la même situation (tableau 3.6). En somme, une majorité des enfants de la population à l'étude vivent dans une famille considérée atypique sur le plan du régime de travail des parents et cette situation est plus souvent attribuable à leur père qu'à leur mère.

Tableau 3.6  
**Répartition des enfants âgés d'environ 29 mois selon le régime de travail familial et celui de chacun des deux parents, Québec, 2000**

	%	n <sup>1</sup>
Régime de travail familial		
Typique	38,7	463
Atypique	61,3	725
Régime de travail de la mère		
Typique	63,8	761
Atypique	36,2	422
Régime de travail du père		
Typique	53,3	571
Atypique	46,7	505

1. Effectifs non pondérés. Ceux-ci ne peuvent être directement utilisés pour calculer les proportions du tableau.

Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.

Le régime de travail atypique se définit à partir de différentes combinaisons d'horaires de travail quotidiens et hebdomadaires. Le tableau 3.7 illustre comment les enfants dont la mère a un régime de travail atypique et ceux dont le père a un tel régime de travail se répartissent entre ces différentes combinaisons d'horaires de leur parent<sup>13</sup>.

L'atypisme des horaires de travail s'exprime d'abord par des quarts de travail autres que des quarts de jour et cela, autant chez les mères que chez les pères. Par exemple, parmi les enfants dont la mère a un régime de travail atypique, plus de la moitié (53 %) ont une mère travaillant seulement durant d'autres quarts que celui de jour. Par ailleurs, près de 30 % des enfants concernés ont une mère ne travaillant que le jour, mais, compte tenu de la définition adoptée, une partie de ce travail s'effectue nécessairement durant les fins de semaine<sup>14</sup>. En fait, peu importe le quart travaillé, la grande majorité des enfants (78 %) de ce groupe ont une mère travaillant habituellement les fins de semaine.

Cette répartition des enfants entre les divers quarts de travail effectués par le parent est sensiblement du même ordre chez les pères ayant un régime de travail atypique : la plus grande proportion de ces pères travaillent durant d'autres quarts seulement (45 %) que les quarts de jour tandis que le travail de jour seulement est le fait du tiers d'entre eux et qu'un peu plus de 70 % travaillent habituellement durant les fins de semaine.

Tableau 3.7

**Répartition des enfants âgés d'environ 29 mois dont la mère ou le père a un régime de travail atypique, selon les quarts de travail habituellement travaillés par les parents<sup>1</sup>, Québec, 2000**

	Mères	Pères
	%	
Jour seulement	28,5	33,5
Jour et autres quarts <sup>2</sup>	18,3	21,3
Autres quarts seulement	53,2	45,2
Travail durant la fin de semaine <sup>3</sup>	77,6	71,6

1. Les horaires de travail habituels se rapportent à tous les emplois occupés au cours des 12 derniers mois.
2. Les autres quarts font référence ici au travail effectué durant la soirée, la nuit ou en rotation jour-soir-nuit. Ils incluent également les quarts brisés, le travail sur appel, ainsi que le travail selon un horaire irrégulier pouvant comporter différents quarts de travail.
3. Le travail durant la fin de semaine comprend le travail le samedi **ou** le dimanche seulement, de même que le travail le samedi **et** le dimanche.

Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.

Un éclairage supplémentaire sur les différences entre ces mères et ces pères peut être apporté lorsqu'on fait intervenir la durée du travail hebdomadaire. Ainsi, comme l'indique le tableau 3.8, près de 40 % des enfants concernés ont une mère qui travaille à temps partiel alors que 85 % ont un père travaillant plutôt 40 heures et plus par semaine. On peut alors supposer que le travail durant la fin de semaine représente une plus grande part du travail hebdomadaire des mères que des pères dont l'horaire de travail est atypique puisqu'ils sont, toutes proportions gardées, presque aussi nombreux les uns que les autres à travailler durant les fins de semaine. Par ailleurs, lorsqu'on examine les raisons de l'emploi à temps partiel chez les mères, on constate que plus des deux tiers (68 %) signalent vouloir s'occuper davantage de la famille (voir le tableau 3.12). Ces résultats permettent de mieux comprendre l'incidence importante du régime de travail de la mère sur l'organisation de la garde des enfants.

13. Ces deux groupes d'enfants ne sont pas mutuellement exclusifs puisque les enfants de familles biparentales dont les deux parents ont un régime de travail atypique se retrouvent dans chacun des deux groupes.

14. Les données de l'ÉLDEQ ne permettent cependant pas d'estimer cette proportion.

Tableau 3.8

**Répartition des enfants âgés d'environ 29 mois dont la mère ou le père a un régime de travail atypique, selon le nombre d'heures de travail hebdomadaire habituellement travaillées par les parents, Québec, 2000**

	Mères	Pères
	%	
Moins de 30 heures	39,4	2,4**
30 à 39 heures	32,5	13,0
40 heures et plus	28,1	84,6

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.

En dépit de ces différences entre les mères et les pères, il y a tout de même lieu de s'intéresser au régime de travail combiné des parents, d'une part parce que la grande majorité des enfants dont les parents ont un régime de travail atypique vivent en famille biparentale (93 %) et, d'autre part, parce que dans le but parfois de limiter les heures de garde, il se peut que les horaires de travail ou la durée hebdomadaire du travail chez l'un et l'autre parent soient ajustés ou harmonisés entre eux.

**3.3.1 Les régimes de travail de la famille et de la mère selon certaines caractéristiques sociodémographiques**

Au chapitre des caractéristiques sociodémographiques, on remarque tout d'abord que comparativement aux autres enfants, ceux vivant au sein de familles considérées atypiques sont proportionnellement plus nombreux à vivre dans une famille biparentale (91 % c. 86 %) ou dans une famille comptant des frères ou sœurs (tableau 3.9). De plus, ils sont relativement moins nombreux à appartenir à une famille se situant dans la tranche supérieure des revenus; ainsi, 55 % d'entre eux vivent dans une famille dont le revenu annuel brut est égal ou supérieur à 50 000 \$ alors que cette situation est le fait d'environ les trois quarts des enfants dont le parent seul ou les deux parents ont un régime de travail typique.

Si on considère maintenant uniquement le régime de travail de la mère (tableau 3.10), on constate, cette fois-ci, que les enfants dont la mère a un régime de travail atypique sont proportionnellement plus nombreux à vivre dans une famille monoparentale que les autres enfants (14 % c. 8 %). Cela tient sans doute au fait que l'atypisme du régime de travail au sein des familles biparentales est, on l'a vu, moins souvent attribuable aux mères qu'aux pères. Les données révèlent par ailleurs que les mères ayant un régime de travail atypique sont plus jeunes, moins scolarisées et bénéficient d'un revenu familial moins élevé que les mères dont le régime de travail est typique<sup>15</sup>. Ces résultats vont dans le sens de ce qui est généralement rapporté dans les études et indiquent que, de façon générale, les familles dites « atypiques » sur le plan du régime de travail des parents sont dans l'ensemble moins nanties que les autres.

15. Ces constats valent également dans le cas des pères ayant un régime de travail atypique, comparativement aux pères ayant un régime de travail typique; voir le tableau A.1 en annexe.

Tableau 3.9

**Répartition des enfants âgés d'environ 29 mois selon le régime de travail familial et selon certaines caractéristiques sociodémographiques, Québec, 2000**

	Régime de travail familial		$\chi^2$
	Typique	Atypique	
	%		
Type de famille			p < 0,05
Famille biparentale	86,2	91,3	
Famille monoparentale	13,8	8,7	
Nombre d'enfants dans la famille			p < 0,05
Un	40,1	32,1	
Deux	44,3	49,4	
Trois et plus	15,6	18,5	
Revenu du ménage			p < 0,001
Moins de 20 000 \$	3,0**	6,8*	
20 000 \$ à 29 999 \$	6,0*	9,4	
30 000 \$ à 49 999 \$	16,9	28,5	
50 000 \$ et plus	74,2	55,4	

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.

Tableau 3.10

**Répartition des enfants âgés d'environ 29 mois selon le régime de travail de la mère et certaines caractéristiques sociodémographiques, Québec, 2000**

	Régime de travail de la mère		$\chi^2$
	Typique	Atypique	
	%		
Type de famille			p < 0,05
Famille biparentale	91,7	86,3	
Famille monoparentale	8,3	13,8	
Nombre d'enfants dans la famille			Non sign.
Un	36,5	32,7	
Deux	47,7	47,2	
Trois et plus	15,8	20,1	
Groupe d'âge de la mère			p < 0,001
Moins de 30 ans	28,1	41,5	
30 ans et plus	71,9	58,5	
Plus haut niveau de scolarité de la mère <sup>1</sup>			p < 0,001
Études primaires ou secondaires	15,4	27,3	
Études postsecondaires (sauf université)	39,0	49,2	
Études universitaires	45,6	23,6	
Revenu du ménage			p < 0,001
Moins de 20 000 \$	2,5*	10,0*	
20 000 \$ à 29 999 \$	6,8*	10,4*	
30 000 \$ à 49 999 \$	20,7	29,5	
50 000 \$ et plus	70,1	50,2	

1. Fait référence au plus haut niveau d'études complété et non pas au diplôme obtenu; il peut donc s'agir d'études partielles.

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.

### 3.3.2 Le régime de travail de la mère selon certaines caractéristiques relatives à sa participation au marché du travail

À l'instar de certaines études (Marshall, 1999), les données du tableau 3.11 indiquent que les mères ayant un régime de travail atypique sont entrées ou retournées plus rapidement sur le marché du travail après la naissance de l'enfant que les autres. Ainsi, si la majorité des deux groupes de mères ont commencé ou recommencé à travailler alors que l'enfant était âgé de plus de 4 mois à moins de 12 mois, le tiers des mères dont le régime de travail est atypique l'ont fait alors qu'il était âgé de 4 mois ou moins alors que c'était le cas de moins du quart des autres mères.

Tableau 3.11

**Répartition des enfants âgés d'environ 29 mois selon leur âge lors de l'entrée ou du retour au travail de la mère et selon le régime de travail de la mère<sup>1</sup>, Québec, 1998, 1999 et 2000<sup>2</sup>**

	Régime de travail de la mère	
	Typique	Atypique
	%	
0 à 4 mois	22,6	33,1
Plus de 4 mois à 12 mois	62,7	51,0
Plus de 12 mois	14,7	15,9

1. À noter que le régime de travail de la mère est établi à partir des données du troisième volet de l'ÉLDEQ (2000) alors que les enfants étaient âgés d'environ 2 ½ ans. Il peut donc différer de celui qui avait cours lorsque la mère est entrée ou retournée sur le marché du travail.

2.  $p < 0,001$ .

Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.

En ce qui a trait de façon plus précise au profil d'emploi, on note que comparativement aux mères ayant un régime de travail typique, les mères dont le régime de travail est atypique ont travaillé un moins grand nombre de semaines au cours de l'année précédant le troisième volet de l'ÉLDEQ et qu'elles ont travaillé un moins grand nombre d'heures à chaque semaine. Par exemple, 10 % des premières ont travaillé moins de vingt-sept semaines durant l'année comparativement à 16 % des secondes. De même, près de 40 % des mères ayant un horaire de travail atypique ont travaillé à temps partiel (moins de 30 heures par semaine) alors que cette situation concerne seulement 19 % des autres mères. Lorsqu'on examine cette donnée sous l'angle du régime de travail du père, on constate plutôt la

situation inverse, à savoir que les pères ayant un régime de travail atypique sont proportionnellement plus nombreux à travailler 40 heures et plus par semaine que les autres (85 % c. 70 %) (voir le tableau A.2 en annexe). Ces derniers constats renforcent l'idée voulant que l'atypisme du travail revête un visage différent selon le sexe du parent.

En plus d'être relativement plus nombreuses à avoir un statut de travailleuses autonomes, les mères ayant un régime de travail atypique sont proportionnellement plus nombreuses à occuper des emplois de bureau ou dans les services (53 % c. 38 % chez celles dont le régime de travail est typique)<sup>16</sup>. Enfin, les mères ayant un régime de travail typique invoquent les mêmes raisons que celles ayant un régime de travail atypique pour expliquer le fait qu'elles travaillent à temps partiel; dans les deux cas, une majorité le font pour s'occuper davantage de la famille. Les mères ne se distinguent pas non plus de façon significative quant au fait d'avoir occupé ou non un autre emploi au cours des douze derniers mois.

16. Chez les pères ayant un régime de travail atypique, en raison de la division sexuelle du travail, on constate plutôt leur présence plus importante dans la catégorie professionnelle « contremaître et ouvrier qualifié » (36 % c. 25 % chez les pères ayant un régime de travail typique); voir le tableau A.2 en annexe.

Tableau 3.12

**Répartition des enfants âgés d'environ 29 mois selon le régime de travail de la mère et certaines caractéristiques relatives à sa participation au marché du travail, Québec, 2000**

	Régime de travail de la mère		$\chi^2$
	Typique	Atypique	
	%		
Nombre de semaines travaillées au cours des 12 derniers mois			p < 0,05
Moins de 27 semaines	10,0	15,9	
27 à 51 semaines	14,1	15,5	
52 semaines	75,9	68,6	
Heures de travail hebdomadaire habituelles			p < 0,001
Moins de 30 heures	18,5	39,4	
30 à 39 heures	48,8	32,5	
40 heures et plus	32,7	28,1	
Raison de l'emploi à temps partiel <sup>1</sup>			
Temps plein non disponible	12,5*	19,2*	Non sign.
S'occuper davantage de la famille	72,6	68,4	Non sign.
Poursuivre des études	4,5**	2,4**	Non sign.
Refus de travailler à temps plein	7,3**	9,5*	Non sign.
Catégorie professionnelle			p < 0,001
Professionnelle, cadre supérieure	26,3	8,8	
Cadre intermédiaire et technicienne	24,9	21,9	
Emplois de bureau et service	38,1	52,5	
Contremaîtresse, ouvrière qualifiée	7,5*	9,8*	
Ouvrière non qualifiée	3,2*	6,9*	
Statut d'emploi principal			p < 0,001
Salariée	89,9	82,3	
Travailleuse autonome	10,1	17,7	
Autre emploi occupé au cours des 12 derniers mois			Non sign.
Oui	15,6	20,0	
Non	84,4	80,0	

1. Le travail à temps partiel fait référence ici à une semaine de travail comptant moins de 30 heures. Les répondantes pouvaient invoquer plus d'une raison.

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.

### **3.3.3 Le régime de travail de la famille et de la mère et l'utilisation des services de garde**

Soulignons au départ que la politique familiale, adoptée en 1997, est venue modifier de manière importante le paysage existant des services de garde au Québec. Depuis cette date, des services de garde éducatifs à contribution réduite (5 \$ par jour) ont été implantés dans des Centres de la petite enfance (CPE), dont les services sont offerts en milieu collectif (installation) et en milieu familial<sup>17</sup>. Les enfants québécois d'âge préscolaire sont devenus progressivement admissibles aux services de garde éducatifs à contribution réduite selon les étapes successives suivantes :

- en septembre 1997, les enfants âgés de 4 ans;
- en septembre 1998, les enfants âgés de 3 ans;
- en septembre 1999, les enfants âgés de 2 ans;
- en septembre 2000, les enfants âgés de moins de 2 ans.

Ainsi, lors de la première année de collecte des données de l'ÉLDEQ, en 1998, les enfants alors âgés de 5 mois n'étaient pas encore admissibles aux places à contribution réduite. En outre, le nombre de services de garde régis<sup>18</sup> pouvant accueillir les poupons représentait à cette date 14,7 % des places en milieu familial et 9,7 % de celles dans les garderies et les installations. En 2000 cependant, c'est-à-dire au troisième passage de l'ÉLDEQ, tous les enfants québécois d'âge préscolaire étaient admissibles aux services éducatifs à contribution réduite. Malgré l'accroissement important du nombre de places disponibles depuis l'entrée en vigueur de cette mesure de la politique familiale, on constate que la demande exprimée par les parents est encore supérieure à l'offre de services; le ministère de la Famille et de l'Enfance estime que tous les besoins de garde des parents seront comblés d'ici 2005-2006, c'est-à-dire lorsque le réseau comptera au total 200 000 places.

Un indicateur de l'ÉLDEQ visait à déterminer la préférence des parents pour la garde régulière de leur enfant quant à un mode de garde plutôt qu'un autre. La préférence est mesurée ici en supposant que le mode de garde est facilement accessible ou qu'une place est disponible. À cet égard, les données ne

révèlent pas de différences significatives selon le régime de travail de la famille; la majorité des parents (environ 60 %) expriment une préférence pour la garde à contribution réduite, soit en milieu familial ou en garderie (tableau 3.13).

En ce qui touche le recours à la garde, on observe toutefois une différence significative selon le régime de travail familial. Si la majorité des enfants des deux groupes de familles se font garder de manière régulière, ceux dont les parents ont un régime de travail typique sont proportionnellement plus nombreux à l'être, alors qu'à l'inverse, les enfants des familles atypiques se font garder de manière occasionnelle dans une plus grande proportion. Enfin, dans les deux groupes de familles, et cela en dépit du fait que le parent seul ou les deux parents sont actifs sur le marché du travail, un pourcentage non négligeable d'enfants ne se font pas garder; c'est le cas de 9 % des enfants dont les parents ont un régime de travail typique et de 16 % des enfants du second groupe (tableau 3.13).

Diverses raisons pourraient expliquer ici le fait que des parents actifs sur le marché du travail n'ont pas déclaré un mode de garde pour leur enfant. Par exemple, des parents ayant recours à la garde par une personne apparentée comme la grand-mère de l'enfant ont pu ne pas considérer cette forme de garde comme un « mode » de garde, au même titre que la garde par une responsable de garde en milieu familial ou que celle offerte dans une installation d'un centre de la petite enfance. Par ailleurs, il se pourrait également que, dans le cas de familles biparentales, les deux parents en arrivent à organiser leurs horaires de travail de telle sorte que l'enfant soit constamment gardé par l'un ou l'autre de ses parents. Selon certaines études déjà rapportées, ces situations seraient assez fréquentes dans les familles dont les deux parents ont un régime de travail atypique. Enfin, toujours dans le cas des familles biparentales, dans lesquelles un des parents a un régime de travail typique et l'autre un régime atypique, il serait aussi possible que la garde ne soit pas requise pour l'enfant. Une telle situation pourrait par exemple être le fait d'une famille dont la mère travaille durant la fin de semaine, alors que le père travaille plutôt la semaine.

17. Ces services sont offerts sur une période maximale de dix heures par jour, et ce, 261 jours par année.

18. Les services de garde régis sont ceux qui détiennent un permis du ministère de la Famille et de l'Enfance.

Tableau 3.13

**Répartition des enfants âgés d'environ 29 mois selon le régime de travail familial, le mode de garde préféré par les parents et le recours à la garde, Québec, 2000**

	Régime de travail familial		$\chi^2$
	Typique	Atypique	
	%		
Mode de garde préféré s'il était facilement accessible			Non sign.
Au domicile de l'enfant	19,2	20,7	
Ailleurs dans une famille	8,8	10,1	
Garde coordonnée en milieu familial (place à 5 \$)	26,6	28,3	
Garderie (place à 5 \$)	35,5	31,9	
Jardin d'enfants	8,2	6,2	
Autre	1,8	2,9	
Recours actuellement à un mode de garde			p < 0,001
Oui, de façon régulière	89,5	79,2	
Oui, à l'occasion	1,5**	5,1*	
Non	9,0	15,8	

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.

Les tableaux 3.14 et 3.16 portent sur la garde régulière. Plusieurs modes de garde utilisés habituellement pour l'enfant pouvaient être déclarés lors de l'enquête. Celui qui était utilisé le plus fréquemment (en ce qui a trait au nombre d'heures) était alors considéré comme étant le principal mode de garde. Pour les fins de l'étude, trois modes de garde principaux parmi tous ceux déclarés ont été étudiés plus particulièrement, c'est-à-dire la garde par une personne apparentée, la garde au domicile de l'enfant cible et la garde non régie (voir l'annexe 1 pour une description détaillée de ces modes)<sup>19</sup>.

Comme on peut le voir au tableau 3.14, une seule différence significative est observée entre les familles dont le régime de travail des parents est typique ou atypique, cette fois quant à la durée de la garde hebdomadaire requise pour l'enfant. En effet, il ressort de manière évidente que les enfants dont le parent seul ou au moins un des deux parents a un régime de travail atypique sont gardés un moins grand nombre d'heures à chaque semaine. Par exemple, 30 % des enfants vivant dans ces familles sont gardés entre une heure et 25 heures par semaine en raison du travail ou des études de leurs parents, alors que c'est le cas de seulement 11 % des autres enfants. À l'inverse, 18 % de ces derniers sont

gardés entre 46 et 50 heures par semaine, alors que cette proportion se situe à environ 5 % chez les premiers. Cette situation peut en partie s'expliquer par le fait qu'environ 40 % des mères ayant un régime de travail atypique travaillent à temps partiel comme on l'a vu précédemment (tableau 3.12).

Par contre, aucune différence significative n'est observée entre les deux groupes d'enfants en regard des autres indicateurs examinés soit le nombre de modes de garde déclarés lors de l'enquête, le principal mode de garde utilisé, le nombre de changements du principal mode de garde au cours des douze mois précédant l'enquête ou les raisons du ou des changements, le cas échéant (tableau 3.14). Ainsi, peu importe le régime de travail familial, environ 9 enfants sur 10 fréquentent un seul mode de garde de façon régulière et le mode de garde le plus souvent déclaré (dans plus de 4 cas sur 10) est la garde à la maison d'une personne non apparentée. Soulignons, par ailleurs, qu'environ 3 enfants sur 10 auraient vécu au moins un changement de garde au cours de l'année précédant l'enquête. Les raisons ayant justifié un tel changement se rapportent, dans la majorité des cas, au service de garde lui-même ou à la gardienne alors qu'on aurait pu s'attendre à ce que des raisons reliées à l'emploi des parents soient plus souvent invoquées lorsque le régime de travail familial est atypique.

19. À noter que les données de l'ÉLDEQ ne permettent pas d'identifier les modes de garde utilisés de manière occasionnelle.



Tableau 3.14

**Répartition des enfants âgés d'environ 29 mois selon le régime de travail familial et certaines caractéristiques de la garde régulière, Québec, 2000**

	Régime de travail familial		$\chi^2$
	Typique	Atypique	
	%		
Nombre d'heures de garde hebdomadaire			p < 0,001
Moins de 26 heures	11,1	30,0	
26 à 35 heures	18,3	24,4	
36 à 40 heures	28,2	25,7	
41 à 45 heures	20,5	11,9	
46 à 50 heures	17,5	4,8*	
51 heures et plus	4,4**	3,2*	
Nombre de modes de garde déclarés lors de l'enquête			Non sign.
Un	92,1	88,0	
Deux ou plus	8,0*	12,0	
Principal mode de garde utilisé <sup>1</sup>			Non sign.
À la maison d'une personne non apparentée	44,7	47,5	
Au domicile de l'enfant par une personne non apparentée	6,4*	6,9*	
Dans une garderie	30,0	24,9	
À la maison d'une personne apparentée	13,3	13,3	
Au domicile de l'enfant par une personne apparentée	5,6*	7,4*	
Principal mode de garde par une personne apparentée	18,9	20,7	Non sign.
Principal mode de garde au domicile de l'enfant	12,0	14,3	Non sign.
Principal mode de garde non régi	52,3	57,4	Non sign.
Changement du principal mode de garde au cours des 12 derniers mois			Non sign.
Aucun changement	68,9	69,1	
Un changement	23,9	23,4	
Plus d'un changement	7,3*	7,5*	
Raisons du changement du principal mode de garde au cours des 12 derniers mois <sup>2</sup>			
Motifs reliés au service de garde ou à la gardienne <sup>3</sup>	46,2	51,1	Non sign.
Motifs reliés à la famille ou à l'enfant <sup>4</sup>	30,8	27,5	Non sign.
Situation d'emploi des parents a changé	3,1**	4,2**	Non sign.
Mode de garde préféré est devenu disponible	17,3*	20,4*	Non sign.
Autre	6,6**	3,4**	Non sign.

1. Le principal mode de garde est défini comme étant le mode utilisé pendant le plus grand nombre d'heures.

2. Plus d'une raison pouvait être invoquée.

3. Ces motifs peuvent inclure les circonstances suivantes : le service ou la gardienne n'était plus disponible, les heures d'ouverture du service ou le coût ne convenaient plus ou le service n'était plus jugé satisfaisant par le parent.

4. Ces motifs peuvent inclure les circonstances suivantes : la famille ou l'enfant a déménagé, la garde légale de l'enfant a changé, les besoins de l'enfant ont changé, la proximité du domicile ou du lieu de travail.

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.

Les analyses relatives à certaines modalités de la garde des enfants ont été reprises, cette fois sous l'angle du régime de travail de la mère seulement. Comme on peut le voir au tableau 3.15, le recours à la garde régulière pour les enfants de 29 mois est moins fréquent lorsque la mère a un régime de travail atypique, mais ces enfants sont surtout proportionnellement plus nombreux à ne pas se faire garder lorsqu'on les compare à ceux dont la mère a un régime de travail typique (20 % c. 9 %). On peut invoquer ici les mêmes raisons que celles déjà

mentionnées dans le cas du régime de travail familial. De la même façon, aucune différence significative n'est observée quant à la préférence pour un mode de garde ou un autre selon le régime de travail de la mère : dans les deux groupes, environ 6 familles sur 10 expriment une préférence pour la garde à contribution réduite, soit en milieu familial ou en garderie.

Tableau 3.15

**Répartition des enfants âgés d'environ 29 mois selon le régime de travail de la mère, le mode de garde préféré par les parents et le recours à la garde, Québec, 2000**

	Régime de travail de la mère		$\chi^2$
	Typique	Atypique	
	%		
Mode de garde préféré s'il était facilement accessible			Non sign.
Au domicile de l'enfant	17,9	23,8	
Ailleurs dans une famille	9,5	9,6	
Garde coordonnée en milieu familial (place à 5 \$)	29,1	24,8	
Garderie (place à 5 \$)	34,1	32,2	
Jardin d'enfants	7,3*	6,4*	
Autre	2,1**	3,1**	
Recours actuellement à un mode de garde			p < 0,001
Oui, de façon régulière	88,7	73,5	
Oui, à l'occasion	2,2*	6,3*	
Non	9,1	20,3	

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.

En plus de la différence déjà constatée quant au nombre d'heures de garde hebdomadaire selon le régime de travail familial<sup>20</sup>, on remarque que les enfants dont la mère a un régime de travail atypique sont proportionnellement plus nombreux à fréquenter plus d'un mode de garde de façon régulière. En effet, 14 % des enfants dont la mère a un régime de travail atypique utilisent plus d'un mode de garde de façon régulière alors que seulement 8 % des enfants dont la mère travaille exclusivement le jour du lundi au vendredi connaissent cette situation. Pour les premiers, on a aussi plus souvent recours à la garde

par une personne apparentée (24 % c. 18 %) ou au domicile de l'enfant (17 % c. 12 %). Ces constats correspondent en partie à ce qui est rapporté dans les écrits consultés quant à certaines modalités de garde des enfants et confirment l'incidence importante du régime de travail de la mère à cet égard.

20. Un résultat comparable est aussi constaté chez les pères ayant un régime de travail atypique, comparativement aux pères ayant un régime de travail typique. Il s'agit là de la seule différence constatée entre les pères de ces deux groupes quant aux modalités de garde analysées; voir le tableau A.4 en annexe.

Tableau 3.16

**Répartition des enfants âgés d'environ 29 mois selon le régime de travail de la mère et certaines caractéristiques de la garde régulière, Québec, 2000**

	Régime de travail de la mère		$\chi^2$
	Typique	Atypique	
	%		
Nombre d'heures de garde hebdomadaire			p < 0,001
Moins de 26 heures	13,9	39,7	
26 à 35 heures	21,9	21,9	
36 à 40 heures	28,7	22,7	
41 à 45 heures	19,4	6,8*	
46 à 50 heures	12,8	4,0**	
51 heures et plus	3,2*	4,8**	
Nombre de modes de garde déclarés lors de l'enquête			p < 0,01
Un	91,7	85,6	
Deux ou plus	8,3	14,4	
Principal mode de garde utilisé <sup>1</sup>			Non sign.
À la maison d'une personne non apparentée	47,6	43,3	
Au domicile de l'enfant par une personne non apparentée	5,9*	8,7*	
Dans une garderie	28,9	23,6	
À la maison d'une personne apparentée	11,8	16,4	
Au domicile de l'enfant par une personne apparentée	5,9*	8,0*	
Principal mode de garde par une personne apparentée	17,7	24,4	p < 0,05
Principal mode de garde au domicile de l'enfant	11,8	16,7	p < 0,05
Principal mode de garde non régi	52,9	59,5	Non sign.
Changement du principal mode de garde au cours des 12 derniers mois			Non sign.
Aucun changement	69,6	67,6	
Un changement	23,1	24,7	
Plus d'un changement	7,3*	7,8*	
Raisons du changement du principal mode de garde au cours des 12 derniers mois <sup>2</sup>			
Motifs reliés au service de garde ou à la gardienne <sup>3</sup>	44,6	57,1	Non sign.
Motifs reliés à la famille ou à l'enfant <sup>4</sup>	32,1	22,9*	Non sign.
Situation d'emploi des parents a changé	3,6**	4,2**	Non sign.
Mode de garde préféré est devenu disponible	20,1*	17,3*	Non sign.
Autre	5,6**	3,1**	Non sign.

1. Le principal mode de garde est défini comme étant le mode utilisé pendant le plus grand nombre d'heures.

2. Plus d'une raison pouvait être invoquée.

3. Ces motifs peuvent inclure les circonstances suivantes : le service ou la gardienne n'était plus disponible, les heures d'ouverture du service ou le coût ne convenaient plus ou le service n'était plus jugé satisfaisant par le parent.

4. Ces motifs peuvent inclure les circonstances suivantes : la famille ou l'enfant a déménagé, la garde légale de l'enfant a changé, les besoins de l'enfant ont changé, la proximité du domicile ou du lieu de travail.

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.

### 3.4 Effet net du régime de travail de la mère sur certaines modalités d'organisation de la garde des enfants âgés d'environ 29 mois

Les analyses bivariées présentées à la section précédente suggèrent que le régime de travail de la famille a peu d'incidences sur les modalités de garde régulière des enfants. De fait, seule une utilisation moindre de la garde régulière, exprimée en nombre d'heures hebdomadaires, semble distinguer les familles selon le régime de travail des parents. Ce résultat n'est guère surprenant, on l'a vu, étant donné le recours plus grand au temps partiel chez les mères ayant un régime de travail atypique.

Par contre, considérés en fonction uniquement du régime de travail de la mère, les résultats obtenus semblent plus probants, en particulier, en ce qui a trait au principal mode de garde utilisé de façon régulière ainsi qu'au nombre de modes de garde auxquels les familles ont recours de façon régulière pour l'enfant. C'est pourquoi, les analyses qui suivent sont menées sous l'angle du régime de travail de la mère.

#### 3.4.1 Description de la démarche utilisée

L'analyse multivariée permet de tenir compte de plusieurs variables explicatives à la fois et de mesurer l'effet net que chacune d'entre elles exerce sur les modalités de garde des enfants. Les modalités de garde non exclusives auxquelles on s'intéresse ici sont, on le rappelle : 1) la garde par une personne apparentée, 2) la garde au domicile de l'enfant, 3) le statut de la garde utilisé, c'est-à-dire la garde régie ou non régie et, 4) le nombre de modes de garde utilisés. Il s'agit donc ici de cerner la contribution du régime de travail de la mère à chacun de ces aspects de la garde des enfants visés par le troisième volet de l'ÉLDEQ, soit les enfants nés au Québec qui étaient âgés d'environ 2 ½ ans en 2000. Pour atteindre cet objectif, les analyses de régression logistique ont été menées en prenant en compte, en plus du régime de travail de la mère, un ensemble de variables également susceptibles d'être associées aux modalités d'utilisation de services de garde, soit :

- le type de famille (biparentale ou monoparentale);
- le revenu du ménage;
- le nombre d'enfants dans la famille;
- la présence d'un frère ou d'une sœur plus jeunes que l'enfant;
- la présence d'un frère ou d'une sœur plus âgés que l'enfant;
- le milieu de résidence de la famille (rural ou urbain)<sup>21</sup>;
- la présence d'un autre adulte que les parents sous le même toit.

En effet, ces aspects sont signalés dans diverses études comme pouvant être liés, à des degrés divers, à l'organisation de la garde. Par exemple, des études indiquent que le fait d'avoir plus d'un enfant incite parfois les parents à opter pour la garde à leur domicile, une situation qui peut être accentuée si les enfants sont en bas âge (BSQ, 1999). On sait par ailleurs que le jeune âge des enfants incite les parents à recourir davantage à la garde en milieu familial, mais autour de 2 ½ ans environ, les enfants effectuent souvent un passage à la garde collective. On peut aussi penser que le choix du mode de garde peut être influencé par le fait que des services de garde privilégient l'accueil d'enfants d'une même famille. La présence d'une sœur ou d'un frère plus vieux ou plus jeunes peut également entrer en jeu dans l'organisation de la garde de l'enfant.

En outre, au Québec comme ailleurs, les services de garde sont en général davantage disponibles en milieu urbain que rural. Enfin, d'autres écrits, on l'a vu, révèlent que les grands-parents, surtout les grands-mères, sont souvent mis à contribution pour garder les enfants des parents ayant des horaires de travail atypiques, sans que l'on sache cependant s'ils vivent sous le même toit. Les données de l'ÉLDEQ permettent d'estimer à 5 % la proportion des ménages ici étudiés constitués d'au moins un adulte autre que les parents de l'enfant. Cet adulte est très majoritairement une personne apparentée à l'enfant (88 % des cas) et, plus spécifiquement (52 % des cas), un grand-parent (données non présentées).

21. Ce milieu est considéré comme étant rural si la municipalité où est située la résidence de la famille est constituée à plus de 50 % d'une population rurale.

Les résultats des analyses portant sur les quatre modalités de garde retenues sont présentés dans les sections suivantes. Précisons que des analyses bivariées ont été effectuées au préalable entre les variables explicatives retenues et chacun des indicateurs et que seules les variables significatives à un seuil de 0,10 ont été conservées dans la suite des analyses<sup>22</sup>. Le modèle final est constitué des variables explicatives significatives au seuil de 0,05.

Parallèlement, nous avons cherché à voir si, en plus des différentes variables retenues, certaines caractéristiques associées au régime de travail de la mère soit son niveau de scolarité, son statut d'emploi principal (travailleuse autonome ou salariée) et le fait qu'elle travaille ou non à temps partiel pouvaient avoir un impact sur les modalités de garde de l'enfant. À l'exception du modèle portant sur la garde non régie, les résultats de ces analyses ne sont pas présentés mais sont commentés dans le texte.

L'effet mesuré à l'aide des modèles de régression logistique se traduit par une incidence plus ou moins grande du phénomène étudié chez une sous-population comparativement à celle de référence. Le sens à donner à cette incidence s'évalue à l'aide des rapports de cotes estimés. Un rapport de cotes significatif inférieur à 1 pour une sous-population donnée se traduit par une probabilité plus faible d'avoir recours de façon régulière à un type de garde donné ou à plus d'un mode de garde comparativement à la population de référence alors qu'à l'inverse, un rapport de cotes significatif supérieur à 1 indique une probabilité plus grande d'avoir recours<sup>23</sup>.

Finalement, rappelons que les analyses qui suivent portent sur les enfants qui se font garder de façon régulière car on ne dispose pas de renseignements sur les modalités de garde dans le cas d'une garde occasionnelle. Les enfants ainsi retenus représentent 83 % de la population à l'étude soit ceux dont le

parent seul ou les deux parents travaillaient au troisième volet de l'ÉLDEQ<sup>24</sup>.

### **3.4.2 La garde par une personne apparentée**

Les analyses bivariées ont tout d'abord permis de constater qu'outre le régime de travail de la mère, trois autres variables sont associées au seuil retenu ( $p < 0,10$ ) au fait de faire garder l'enfant par une personne apparentée, à son domicile ou non : le revenu du ménage, et, comme on pouvait s'y attendre, la présence d'un autre adulte dans le ménage ainsi que la présence d'un frère ou d'une sœur plus jeunes que l'enfant (tableau A.5 en annexe).

La prise en compte simultanée des variables révèle que les enfants dont la mère a un régime de travail atypique ont une probabilité plus élevée de se faire garder par une personne apparentée, à leur domicile ou non, bien que le seuil soit légèrement supérieur à 5 % (tableau 3.17;  $p = 0,0508$ ). Parmi les autres variables considérées, on note que la présence d'un adulte autre que les parents au sein du ménage et le fait pour une famille de bénéficier d'un revenu se situant entre 30 000 \$ et 49 999 \$ plutôt que d'un revenu supérieur sont également associés à une propension plus grande des familles à recourir à ce mode de garde pour leur enfant. À l'inverse, la présence d'un frère ou d'une sœur plus jeunes que l'enfant est associée à une probabilité moindre qu'il soit gardé par une telle personne. Certains parents peuvent juger que la garde de deux enfants en bas âge constitue une charge trop lourde pour une personne apparentée. En outre, la politique favorisant l'accueil des enfants d'une même famille dans certains services de garde peut être invoquée ici.

Par ailleurs, lorsqu'on ajoute au modèle des variables liées au régime de travail de la mère comme son niveau de scolarité, son statut d'emploi principal ou le fait qu'elle travaille ou non à temps partiel, seule la scolarité ressort comme étant liée aux probabilités que l'enfant se fasse garder par une personne apparentée. Les mères n'ayant pas fréquenté l'université sont plus enclines à opter pour ce mode de garde que les autres, et moins elles sont scolarisées plus l'effet est marqué (modèle non présenté).

---

22. Le tableau A.5 en annexe présente un tableau synthèse de ces analyses pour les quatre indicateurs relatifs à la garde.

23. À noter que dans la présente analyse où l'événement étudié (la modalité de garde) n'est pas rare, le rapport de cotes ne constitue pas une estimation du rapport des probabilités. Ainsi, un rapport de cotes égal à 2 ne peut être interprété comme signifiant qu'une sous-population donnée a deux fois plus de chances d'avoir recours à tel ou tel mode de garde que la population de référence.

---

24. Quelques très rares familles ayant déclaré la garde au domicile par un frère ou une sœur comme principal mode de garde ont par ailleurs été exclues de l'analyse.

Tableau 3.17

**Rapports de cotes des facteurs associés à la garde de l'enfant par une personne apparentée, Québec, 2000**

	Catégorie des variables <sup>1</sup>	Rapport de cotes <sup>2</sup>
Régime de travail de la mère (horaire typique)	Horaire atypique	1,44 †
Revenu du ménage (50 000 \$ et plus)	Moins de 20 000 \$	1,09
	20 000 \$ à 29 999 \$	0,70
	30 000 \$ à 49 999 \$	1,95
Présence d'un frère ou d'une sœur benjamins (non)	Oui	0,51 †
Présence d'un autre adulte dans le ménage (non)	Oui	2,21 †

1. La catégorie de référence est inscrite entre parenthèses.

2. Rapports significatifs au seuil de : † 0,10; † : 0,05; †† : 0,01.

Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.

**3.4.3. La garde à domicile**

Les analyses bivariées ont d'abord permis de constater que trois variables entretiennent des liens significatifs avec le fait de faire garder l'enfant à domicile : le régime de travail de la mère, le nombre d'enfants dans la famille et la présence d'un autre adulte dans le ménage (tableau A.5 en annexe).

Les résultats de l'analyse multivariée présentés au tableau 3.18 révèlent que les enfants dont la mère a un horaire de travail atypique, ceux vivant dans un ménage au sein duquel un autre adulte que les parents est présent ou ayant au moins deux frères ou sœurs ont plus de chances d'être gardés à leur domicile.

Ces résultats vont dans le sens de ce qui a déjà été rapporté dans d'autres études : le régime de travail atypique des mères ferait en sorte qu'elles utilisent plus souvent un mode de garde informel, la garde à domicile en étant une forme. Encore ici, la présence d'un autre adulte vivant sous le même toit que la famille, un des grands-parents dans la majorité des cas, augmente évidemment les chances que l'enfant soit gardé à domicile. Des études ont par ailleurs

aussi déjà signalé que plus il y a d'enfants dans la famille, plus il y a de chances que ceux-ci soient gardés à domicile; l'organisation de la garde est ainsi simplifiée et, partant, l'activité professionnelle des parents, qui évitent les préparatifs entourant les allées et venues, de même que des déplacements supplémentaires.

L'analyse séparée prenant en compte des caractéristiques associées au régime de travail des mères permet de mieux comprendre quelles facettes du travail de la mère entrent en jeu ici. Cette analyse révèle que les enfants dont la mère travaille à temps partiel ou occupe un statut de travailleuse autonome ont plus de chances d'être gardés à domicile alors que le régime de travail de la mère considéré sous l'angle de l'horaire de travail ne joue plus, une fois ces autres variables prises en compte (données non présentées). Ces résultats peuvent tenir au fait que de nombreux services de garde au Québec ne sont accessibles qu'à temps plein ou encore au fait que le statut de travailleuse autonome permet à la mère de cumuler, au domicile, son activité professionnelle et la garde de son enfant.

Tableau 3.18

**Rapports de cotes des facteurs associés à la garde de l'enfant à son domicile, Québec, 2000**

	Catégorie des variables <sup>1</sup>	Rapport de cotes <sup>2</sup>
Régime de travail de la mère (horaire typique)	Horaire atypique	1,55 <sup>†</sup>
Nombre de frères ou sœurs (aucun)	1	1,30
	2 et plus	2,53 <sup>††</sup>
Présence d'un autre adulte dans le ménage (non)	Oui	3,70 <sup>†††</sup>

1. La catégorie de référence est inscrite entre parenthèses.

2. Rapports significatifs au seuil de : † : 0,05; †† : 0,01; ††† : 0,001.

Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.

#### 3.4.4 La garde non régie

Les analyses bivariées présentées en annexe indiquent que le fait de recourir à un mode de garde non régi pour l'enfant est lié à seulement deux des variables examinées : le régime de travail de la mère et le revenu du ménage (tableau A.5)<sup>25</sup>.

L'analyse multivariée révèle toutefois que le régime de travail de la mère n'est pas en soi associé à cette caractéristique de la garde. Par contre, certaines autres facettes de sa participation au marché du travail le sont (tableau 3.19). Ainsi, les enfants dont la mère travaille à temps partiel ou a un statut de travailleuse autonome de même que ceux dont la mère n'a pas fréquenté l'université ont plus de chances de se faire garder hors des cadres de la garde régie. Encore ici, cette situation peut s'expliquer en partie par le fait qu'au Québec, les services de garde régis sont surtout accessibles à temps plein. Par ailleurs, le statut de travailleuse autonome peut comporter des périodes sans travail ou encore la possibilité de combiner la garde de l'enfant et le travail de la mère au domicile, c'est-à-dire autant de raisons de ne pas recourir à la garde régie, par choix ou par obligation. En somme, ce ne serait pas en raison de l'atypisme de leur horaire de travail que les mères n'utiliseraient pas un service

regi, mais plutôt en raison d'autres caractéristiques liées à l'emploi occupé ou à leur statut socioéconomique.

À cet égard, les résultats indiquent que les enfants vivant dans des familles dont le revenu se situe entre 20 000 \$ et 29 999 \$ sont moins susceptibles de se retrouver dans des services de garde non régis que les enfants vivant dans les familles dont le revenu brut annuel est de 50 000 \$ et plus. Cette situation pourrait être imputable au fait qu'en vertu de la politique familiale québécoise, les familles dont les revenus de travail sont faibles<sup>26</sup> deviennent admissibles à une réduction supplémentaire des frais de garde quotidiens dans les services régis, un incitatif direct à utiliser de tels services.

25. Un peu plus de 5 % des familles n'ayant pas répondu à l'une ou l'autre des questions se rapportant aux variables du modèle en ont été exclues. Cette non-réponse portait principalement sur les questions définissant le type de garde (régie ou non régie). Cependant, aucune différence significative n'a été observée sur le plan des caractéristiques sociodémographiques entre les familles incluses dans le modèle portant sur la garde non régie et celles en ayant été exclues en raison de cette non-réponse (données non présentées).

26. Dans les faits, il s'agit des familles admissibles au Programme d'aide aux parents pour leurs revenus de travail (APPORT).

Tableau 3.19

**Rapports de cotes des facteurs associés au recours à un mode de garde non régi, Québec, 2000**

	Catégorie des variables <sup>1</sup>	Rapport de cotes <sup>2</sup>
Statut d'emploi habituel de la mère (temps plein)	Temps partiel	1,49 <sup>†</sup>
Statut d'emploi principal de la mère (salarisée)	Travailleuse autonome	1,79 <sup>†</sup>
Plus haut niveau de scolarité de la mère (études universitaires)	Études primaires ou secondaires	1,71 <sup>†</sup>
	Études postsecondaires (sauf université) <sup>3</sup>	1,50 <sup>†</sup>
Revenu du ménage (50 000 \$ et plus)	Moins de 20 000 \$	0,78
	20 000 \$ à 29 999 \$	0,42 <sup>††</sup>
	30 000 \$ à 49 999 \$	1,09

1. La catégorie de référence est inscrite entre parenthèses.

2. Rapports significatifs au seuil de : † : 0,05; †† : 0,01.

3. Inclut les mères ayant entrepris des études professionnelles, collégiales ou dans une école de commerce.

Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.

### 3.4.5 Le recours à plus d'un mode de garde

Les analyses bivariées indiquent que plusieurs raisons, lorsque considérées individuellement, peuvent expliquer que les familles ont recours à plus d'un mode de garde. Outre le régime de travail de la mère, c'est le cas du type de famille, du nombre d'enfants dans la famille, de la présence d'un frère ou d'une sœur plus âgés que l'enfant et, enfin, du milieu de résidence de la famille. Le revenu du ménage (seuil inférieur à 0,10) a également été incorporé au modèle (voir le tableau A.5 en annexe).

Les analyses multivariées révèlent que les enfants dont la mère a un régime de travail atypique et ceux vivant en milieu rural ont une probabilité plus grande d'utiliser plus d'un mode de garde. À l'opposé, la présence d'un frère ou d'une sœur plus âgés, de même que le fait d'appartenir à une famille biparentale sont associés à une probabilité moindre d'avoir recours à un tel arrangement (tableau 3.20).

Dans l'ensemble, ces résultats vont dans le sens attendu. Par exemple, le régime de travail atypique de la mère impose parfois de recourir à plusieurs modes de garde différents, étant donné que les services offerts sont en général accessibles selon des horaires standard, c'est-à-dire le jour, du lundi au vendredi. Cette situation peut cependant être nuancée dans le cas des familles biparentales, car les familles dont au moins un des deux parents a un

régime de travail atypique en arrivent parfois à désynchroniser leurs horaires de travail de telle sorte que l'enfant est surtout gardé par ses parents. Par ailleurs, l'atypisme du travail en milieu rural, notamment lors de la période des récoltes, peut conduire les parents à recourir à plusieurs modes de garde différents dans le but de répondre à tous leurs besoins étant donné les heures de travail prolongées.

L'effet dissuasif que semble avoir la présence d'un frère ou d'une sœur plus âgés quant au recours à plusieurs modes de garde pour l'enfant pourrait notamment être le résultat de la politique de certains services de garde favorisant l'accueil des enfants d'une même famille; cela pourrait donc favoriser le passage précoce de l'enfant dans un mode de garde collectif. La garde d'un frère ou d'une sœur plus âgés au domicile pourrait aussi inciter les parents à faire de même pour leur enfant de 2 ½ ans.

Enfin, soulignons, qu'une fois ces variables considérées, ni le niveau de scolarité de la mère, ni son statut d'emploi c'est-à-dire le fait qu'elle soit travailleuse autonome ou non ou qu'elle travaille à plein temps ou à temps partiel n'entrent en jeu (modèle non présenté).



Tableau 3.20

**Rapports de cotes des facteurs associés au recours à plus d'un mode de garde, Québec, 2000**

	Catégorie des variables <sup>1</sup>	Rapport de cotes <sup>2</sup>
Régime de travail de la mère (horaire typique)	Horaire atypique	1,70 †
Type de famille (monoparentale)	Biparentale	0,51 †
Présence d'un frère ou d'une sœur plus âgés (non)	Oui	0,57 ††
Zone de résidence (urbaine)	Rurale	1,88 †

1. La catégorie de référence est inscrite entre parenthèses.

2. Rapports significatifs au seuil de : † : 0,05; †† : 0,01.

Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.



## 4. L'interprétation des résultats

---

Cette dernière section présente tout d'abord quelques limites entourant les analyses effectuées. Par la suite, les résultats sont résumés puis commentés et mis en relation avec certaines politiques publiques.

### 4.1 Les limites entourant l'analyse

Certaines variables explicatives qu'il y aurait eu lieu de considérer ne l'ont pas été parce qu'elles ne sont pas colligées dans l'ÉLDEQ. Pensons ici, par exemple, au coût de la garde, une information qui n'est pas recueillie directement dans la partie du QIRI relative à la garde des enfants. Cependant, on sait que le coût trop élevé de la garde peut conduire des parents à réduire ou renoncer à leur participation au marché du travail ou à recourir à divers types d'aménagements de garde gratuits ou non régis. En 2000, lorsque les enfants étaient âgés d'environ 29 mois, tous les enfants québécois étaient admissibles à des places à contribution réduite, mais cela ne signifie pas pour autant que toutes les places requises étaient disponibles. Donc, le coût de la garde a pu jouer un rôle qu'il n'a pas été possible de considérer.

Signalons également deux situations où des renseignements supplémentaires auraient été pertinents à cette analyse. D'une part, aucune question n'a été prévue dans le but d'identifier la ou les raisons faisant en sorte que des parents, tout en étant en situation de travail, signalent n'avoir recours à aucun mode de garde. D'autre part, les modes de garde utilisés de façon occasionnelle n'ont pu être déclarés par les familles concernées par une telle pratique. Comme cette situation est plus souvent le fait de familles dont au moins un des parents a un régime de travail atypique ou le fait de familles dont la mère a un régime de travail atypique, l'absence de ce type de renseignements constitue une limite.

### 4.2 Le résumé des analyses

Comparativement aux autres enfants âgés d'environ 29 mois, ceux dont les parents sont présents sur le marché de l'emploi sont plus susceptibles de pas avoir de frères ou sœurs et d'appartenir à une famille

biparentale ou à une famille mieux nantie sur le plan des revenus. Les enfants de cette population sont proportionnellement plus nombreux à vivre avec un père qui a un régime de travail atypique qu'avec une mère ayant un tel régime de travail. Même si les pères sont répartis dans les différentes combinaisons d'horaires de travail, leur atypisme se distingue nettement de celui des mères par un nombre plus élevé d'heures de travail hebdomadaire; près de 85 % d'entre eux travaillent 40 heures et plus par semaine. À l'opposé, 40 % des mères ayant un régime de travail atypique travaillent à temps partiel et plus des deux tiers d'entre elles le font pour s'occuper davantage de la famille. Au-delà de cette distinction, les données ne permettent pas d'affirmer que dans les familles où au moins un des deux parents a un régime de travail atypique, il y a effectivement une désynchronisation des horaires de travail.

En ce qui concerne certaines caractéristiques sociodémographiques, les analyses révèlent que comparativement aux autres enfants dont la mère travaille, les enfants dont la mère a un régime de travail atypique sont plus susceptibles de vivre en famille monoparentale, d'avoir une mère plus jeune, moins scolarisée et moins nantie sur le plan des revenus.

Quant à la participation au marché du travail, outre le fait que les mères ayant un régime de travail atypique en 2000 sont proportionnellement plus nombreuses à avoir réintégré le marché du travail alors que leur enfant était âgé entre 0 et 4 mois, elles travaillent également un moins grand nombre d'heures à chaque semaine que les mères ayant un régime de travail typique. De plus, comparativement aux autres, une proportion plus grande des mères ayant un régime de travail atypique ont un statut de travailleuse autonome.

Qu'on les examine sous l'angle du régime de travail de la famille ou de la mère, on constate que les situations de travail atypique conduisent plus souvent à ne pas recourir à un mode de garde et à un moindre recours à un mode de garde de façon régulière. Dans les seules circonstances de garde régulière, l'atypisme du travail conduit à un moins

grand nombre d'heures de garde hebdomadaire. De plus, c'est le régime de travail de la mère, et non celui de la famille plus globalement et encore moins celui du père, qui semble avoir une incidence sur les caractéristiques de la garde analysées.

Des analyses prenant en considération un ensemble de variables pouvant avoir une incidence sur ces caractéristiques ont permis de dégager certains effets nets du régime de travail de la mère sur certaines modalités de la garde des enfants âgés d'environ 29 mois.

Plus précisément, le régime de travail atypique de la mère augmente la probabilité que l'enfant soit gardé à domicile et que plus d'un mode de garde utilisé de manière régulière soit requis pour lui. Une tendance similaire est aussi notée quant à la garde par une personne apparentée ( $p = 0,05$ ). Lorsque la mère travaille à temps partiel, qu'elle a un statut de travailleuse autonome ou qu'elle n'a pas fréquenté l'université, les probabilités sont aussi plus grandes que la famille ait recours à la garde non régie pour l'enfant. Ces constats vont dans le même sens que ceux rapportés dans d'autres études. Ils confirment, d'une part, que le type de participation des mères au marché du travail est déterminant en matière d'organisation de la garde et, d'autre part, que des horaires de travail atypiques ou d'autres caractéristiques de l'atypisme du travail vont faire plus souvent en sorte que la garde des enfants s'organise en dehors des services réguliers ou régis ou que plus d'un mode de garde soit requis.

Enfin, les résultats obtenus indiquent également que dans les cas où un autre adulte que les parents vit sous le même toit que la famille, un des grands-parents dans la majorité des cas, il y a plus de chances que l'enfant âgé d'environ 29 mois soit gardé par une personne apparentée ou à son domicile.

#### **4.3 Discussion et incidence des résultats sur les politiques publiques**

De manière générale, les résultats obtenus dans le cadre de cette analyse révèlent que les parents ayant un régime de travail atypique sont moins favorisés tant sur le plan socioéconomique qu'en ce qui concerne la garde de leur enfant âgé d'environ

2 ½ ans. En effet, même s'ils sont proportionnellement aussi nombreux à préférer la garde régie à tarif réduit que ceux ayant un régime de travail typique (environ 60 % dans les deux cas), ces parents recourent plus souvent à la garde par une personne apparentée ou au domicile pour leur enfant âgé d'environ 2 ½ ans. Toutefois, ces résultats ne dévoilent pas tout des multiples réalités, parfois fort complexes, que vivent les parents ayant un régime de travail atypique lorsqu'il est question de l'organisation de la garde de leurs enfants. D'autres études et recherches portant plus spécifiquement sur cette question seraient nécessaires. Aussi, les données des volets subséquents de l'ÉLDEQ devraient permettre de vérifier si les situations constatées lorsque les enfants étaient âgés d'environ 29 mois se maintiennent ou se modifient dans le temps. Dans l'intervalle cependant, ces résultats méritent d'être considérés dans le contexte plus large de la conciliation travail-famille, de même qu'en relation avec certaines politiques publiques québécoises.

Tout d'abord, il importe de souligner que le travail atypique des parents de jeunes enfants comporte des incidences certaines sur les politiques, les mesures et les législations relatives à l'accès, l'intégration et la participation au marché du travail. Sur le plan des normes minimales du travail ou sur celui de la gestion des relations de travail, on peut constater plusieurs types d'inadéquation ou d'incohérence, en raison du fait que les lois pertinentes à ces domaines ont été pensées et élaborées à une époque où dominait le salariat. L'accroissement important des emplois atypiques au Québec au cours des dernières décennies, comme dans la plupart des économies développées, a incité l'État à revoir le contenu de ses lois du travail en tenant compte de ces nouvelles réalités. Par exemple, la Loi sur les normes du travail du Québec a récemment été modifiée dans le but d'accorder un recours à un salarié dont l'employeur tenterait de modifier le statut de salarié pour celui d'autonome afin d'éviter l'application de cette loi et le paiement des charges sociales. D'autres modifications ont aussi été apportées à cette loi dans le but de mieux tenir compte du fait que les parents ayant de jeunes enfants doivent parfois s'absenter du travail. De plus, un comité d'experts a récemment rendu public un rapport portant sur les besoins de protections sociales des personnes ayant une situation de travail non traditionnelle.

On peut penser qu'une certaine partie de la main-d'œuvre dont l'emploi ou l'horaire de travail est atypique s'accommode bien de son environnement de travail moins standard. Par exemple, dans certaines conditions, le travail autonome peut s'harmoniser correctement avec la garde de jeunes enfants. Pour d'autres, au contraire, cet atypisme du travail se vit plutôt sous le signe de l'absence de choix et dans la précarité. À cet égard, la complexité de l'organisation de la garde des enfants ne représente qu'une facette de cette réalité. On l'a vu plus haut, les familles et les mères dont le régime de travail est atypique sont moins nanties sur le plan des revenus, comparativement aux parents dont le régime de travail est typique. Mais outre le fait de déplorer les conséquences négatives que comportent les emplois atypiques sur les individus qui les occupent et sur les membres de leur famille, de même que l'inadéquation de certaines lois, il faut aussi se demander jusqu'où iront les demandes de flexibilité provenant du monde du travail. Toute la mesure des difficultés que rencontrent les parents dans ce périlleux exercice de la conciliation travail-famille lorsqu'ils détiennent des emplois ou des horaires atypiques n'est certes pas suffisamment connue. La meilleure satisfaction au travail et les gains en productivité sont pourtant rapportés comme étant des retombées perçues de la part des employeurs qui soutiennent davantage les parents à leur emploi. Il faut donc continuer de sensibiliser les milieux de travail aux réalités de la conciliation travail-famille et soutenir ceux qui sont disposés à aller de l'avant.

Les résultats de cette étude imposent en outre de rappeler qu'en matière de services de garde, la récente politique familiale favorise l'offre de services de garde de qualité à tarif réduit, des services qui doivent répondre aux différents types de besoins des parents. Même si ces services pratiquent des horaires parfois assez étendus, de très tôt le matin jusqu'à la fin de la journée, ils demeurent majoritairement offerts le jour, du lundi au vendredi. Avec la collaboration d'une dizaine de centres de la petite enfance, le ministère de la Famille et de l'Enfance (MFE) a testé la « garde à horaires non usuels ». Une expérimentation s'est déroulée pendant une année à compter de septembre 2000 au cours de laquelle des services étaient offerts pendant la soirée, la nuit et durant les fins de semaine. À la suite d'une évaluation positive de ces projets, il a été convenu que les

services qui jugent ce besoin suffisamment présent dans leur milieu soient encouragés à adapter leurs services en ce sens. Une telle adaptation des services ne peut cependant se faire, encore une fois, sans que les milieux de travail soutiennent davantage les parents de jeunes enfants; autrement, on ne contribuerait qu'à créer de nouvelles travailleuses et de nouveaux travailleurs atypiques.

À partir des données de l'ÉLDEQ, on constate que les mères d'enfants âgés d'environ 29 mois et dont le régime de travail est atypique se trouvent dans des familles dont les formules de garde maintiennent l'enfant à domicile, de même que sa prise en charge semble plus souvent assumée par une personne apparentée. Cette particularité du travail de la mère entraîne aussi plus souvent le recours à plus d'un mode de garde. Cependant, les données de l'ÉLDEQ ne permettent pas d'en savoir davantage sur les raisons précises motivant ces choix. Ce type d'arrangement peut bien entendu découler du fait que les services offerts en général dans le réseau des CPE ne répondent pas à ces besoins précis, non seulement à cause de l'horaire plutôt typique de ces services, mais aussi parce que l'on y favorise la fréquentation à temps plein. Sans réduire la portée de cette première explication possible, on peut aussi penser que le fait que ces mères sont davantage des travailleuses autonomes, comparativement aux mères dont le régime de travail est typique, favorise le cumul, à domicile, de leurs responsabilités professionnelles et familiales. Par ailleurs, on pourrait aussi soutenir que le manque de places lors du troisième volet de l'ÉLDEQ a aussi contribué à éloigner les mères travailleuses à temps partiel et travailleuses autonomes des services régis.

Enfin, toute cette problématique est également associée aux éventuelles politiques en matière de population. De toute évidence, les parents potentiels et les jeunes parents, actuellement aux prises avec des horaires de travail atypiques et des emplois comportant une bonne part d'imprévisibilité, ne vivent pas dans les meilleures conditions pour concrétiser le projet d'avoir un premier enfant ou pour en avoir un second ou même un troisième. Ils sont plutôt forcés de se soumettre à des stratégies compliquées et souvent de recommencer dans le but d'organiser la garde de leurs enfants ou d'attendre une amélioration de leurs conditions de travail pour concrétiser leur

désir d'avoir un enfant. Or, comme le soutien au désir d'avoir des enfants passe par un ensemble de mesures qui font appel à la fois à la sphère économique et sociale, on peut penser qu'une meilleure prise en compte de cette problématique devrait faire partie intégrante de toutes les réflexions et actions éventuelles en matière de population.

En somme, la volonté de mieux soutenir les parents en matière de conciliation travail-famille, exprimée autant par l'État que par les associations patronales et syndicales constituées, doit tenir compte des diverses conditions dans lesquelles cette conciliation intervient, notamment celles des familles et des mères ayant des horaires de travail atypiques.

# Conclusion

---

La croissance importante des emplois atypiques ces dernières années est un phénomène observé non seulement au Québec, mais également dans la plupart des économies développées. Une des caractéristiques de ces emplois tient au fait qu'ils comportent des horaires de travail qui s'écartent bien souvent de la norme des horaires de jour, du lundi au vendredi. Ces emplois sont par exemple des emplois autonomes, des emplois à temps partiel involontaires ou encore des emplois sur appel, dont les horaires de travail peuvent aller de la soirée à la nuit en passant par des horaires brisés ou déterminés à la dernière minute.

Le travail atypique est une réalité vécue par de nombreux parents de jeunes enfants. Dans certaines familles, il constitue en quelque sorte une « solution » à la conciliation travail/famille, les conjoints organisant leurs horaires de telle sorte qu'un des deux parents soit continuellement présent auprès des enfants. Toutefois, les études rapportent plutôt, en général, que le travail atypique donne lieu à bien des casse-tête, particulièrement quand vient le temps d'organiser la garde des enfants.

Les conséquences du travail atypique des parents sur l'organisation de la garde des enfants sont nombreuses et les écrits consultés convergent vers les mêmes conclusions. Tout d'abord, il ressort de manière évidente que les besoins de garde d'une partie de ces parents ne sont pas comblés par les services offerts en général, ceux-ci étant encore largement dispensés le jour, du lundi au vendredi. Le travail atypique des parents comporte également comme conséquence le recours à plusieurs modes de garde différents, souvent à renouveler à chaque semaine. Fréquemment, il s'agira d'une combinaison de services formels et de services informels, les grands-parents, surtout les grands-mères, étant particulièrement sollicités.

Les analyses effectuées dans le cadre de cette étude, à partir des données de l'ÉLDEQ, révèlent que parmi les enfants âgés d'environ 29 mois pouvant requérir un mode de garde en raison du travail de leurs parents, un peu plus du tiers avaient une mère dont l'horaire de travail était atypique tandis qu'environ

6 enfants sur 10 étaient concernés par cette réalité en raison de la situation de l'un ou l'autre de ses parents. Par ailleurs, l'analyse des données mettant en relation le travail atypique et certains aspects de l'organisation de la garde des enfants, indique que, chez les familles dont le parent seul ou les deux parents travaillent, le régime de travail atypique de la mère suscite davantage le recours à la garde à domicile et le recours à plus d'un mode de garde; il semble aussi favoriser le recours à la garde par une personne apparentée. Quant au recours à la garde non régie, il dépend davantage d'autres caractéristiques du travail atypique de la mère comme le fait qu'elle travaille à temps partiel ou qu'elle a un statut de travailleuse autonome.

L'analyse des données des prochains volets de l'ÉLDEQ devrait permettre de vérifier si les tendances observées ici se maintiennent dans le temps. Parallèlement, des enquêtes plus spécifiques permettraient d'en savoir davantage sur ces réalités vécues par un nombre important de parents.









# Annexe 1

## Description des indicateurs relatifs aux modes de garde

---

Le troisième volet de l'ÉLDEQ permet de colliger tous les modes de garde utilisés de façon régulière par les parents pour leur enfant âgé d'environ 29 mois, en 2000, lorsque ces parents sont au travail ou aux études.

Ces modes de garde se décrivent comme suit :

1. La garde chez quelqu'un d'autre par une personne non apparentée (garde en milieu familial).
2. La garde chez quelqu'un d'autre par une personne apparentée.
3. La garde au domicile de l'enfant par une personne apparentée (sauf par un frère ou une sœur).
4. La garde au domicile de l'enfant par une personne non apparentée.
5. La garde dans une garderie (y compris une garderie située au lieu de travail).

L'importance de l'utilisation de chacun de ces modes de garde, exprimée en nombre d'heures hebdomadaires, a également été colligée afin de permettre l'identification du principal mode de garde de l'enfant cible. De plus, une question se rapportant à chacun des deux premiers modes de garde était adressée à la personne répondante afin de savoir si le service de garde déclaré faisait partie d'un centre de la petite enfance détenant un permis du gouvernement du Québec (service « régi ») ou non (service « non régi »). Les deux modes de garde à domicile ont été considérés comme étant des services « non régis » alors que la garde dans une garderie (à but lucratif ou non) est par définition un service « régi » par le gouvernement.

Les indicateurs relatifs aux modes de garde retenus se définissent comme suit :

### **Garde par une personne apparentée**

Cette garde rassemble toutes les familles ayant déclaré l'un ou l'autre des modes **2** ou **3** comme principal mode de garde utilisé pour leur enfant âgé d'environ 29 mois.

### **Garde à domicile**

Cette garde rassemble toutes les familles ayant déclaré l'un ou l'autre des modes **3** ou **4** comme principal mode de garde utilisé pour leur enfant âgé d'environ 29 mois.

### **Garde non régie**

Cette garde rassemble toutes les familles ayant déclaré la **garde à domicile** ainsi que celles ayant déclaré l'un ou l'autre des modes **1** ou **2** comme principal mode de garde utilisé pour leur enfant âgé d'environ 29 mois tout en répondant par la négative à la question portant sur la détention d'un permis du gouvernement du Québec.

### **Recours à plus d'un mode de garde**

Cet indicateur rassemble toutes les familles ayant déclaré avoir recours de façon régulière à au moins deux des cinq modes de garde décrits plus haut pour la garde de leur enfant âgé d'environ 29 mois.



## Annexe 2

### Tableaux complémentaires

Tableau A.1

**Répartition des enfants âgés d'environ 29 mois selon le régime de travail du père et certaines caractéristiques sociodémographiques, Québec, 2000**

	Régime de travail du père		$\chi^2$
	Typique	Atypique	
	%		
Type de famille			Non sign.
Famille biparentale	99,9	99,1	
Famille monoparentale	0,1**	0,9**	
Nombre d'enfants dans la famille			Non sign.
Un	35,0	30,5	
Deux	46,9	51,0	
Trois et plus	18,1	18,6	
Groupe d'âge du père			p < 0,001
Moins de 30 ans	13,4	24,5	
30 ans et plus	86,6	75,5	
Plus haut niveau de scolarité du père <sup>1</sup>			p < 0,001
Études primaires ou secondaires	22,7	28,8	
Études postsecondaires (sauf université)	36,8	46,7	
Études universitaires	40,5	24,6	
Revenu du ménage			p < 0,001
Moins de 20 000 \$	1,3**	3,1**	
20 000 \$ à 29 999 \$	3,5**	9,0*	
30 000 \$ à 49 999 \$	19,1	30,4	
50 000 \$ et plus	76,1	57,5	

1. Fait référence au plus haut niveau d'études complété et non pas au diplôme obtenu; il peut donc s'agir d'études partielles.

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.

Tableau A.2

**Répartition des enfants âgés d'environ 29 mois selon le régime de travail du père et certaines caractéristiques relatives à sa participation au marché du travail, Québec, 2000**

	Régime de travail du père		$\chi^2$
	Typique	Atypique	
	%		
Nombre de semaines travaillées au cours des 12 derniers mois			Non sign.
Moins de 27 semaines	2,3**	3,7*	
27 à 51 semaines	9,0	10,2*	
52 semaines	88,7	86,1	
Heures de travail hebdomadaire habituelles			p < 0,001
Moins de 30 heures	1,6**	2,4**	
30 à 39 heures	28,2	13,0	
40 heures et plus	70,3	84,6	
Catégorie professionnelle			p < 0,001
Professionnel, cadre supérieur	20,7	8,7	
Cadre intermédiaire et technicien	32,4	20,7	
Emplois de bureau et service	14,2	15,2	
Contremaître, ouvrier qualifié	25,1	34,6	
Ouvrier non qualifié	7,5*	20,8	
Statut d'emploi principal			p < 0,001
Salarié	87,9	77,0	
Travailleur autonome	12,1	23,0	
Autre emploi occupé au cours des 12 derniers mois			p < 0,05
Oui	15,4	21,4	
Non	84,6	78,6	

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.

Tableau A.3

**Répartition des enfants âgés d'environ 29 mois selon le régime de travail du père, le mode de garde préféré par les parents et le recours à la garde, Québec, 2000**

	Régime de travail du père		$\chi^2$
	Typique	Atypique	
	%		
Mode de garde préféré s'il était facilement accessible			Non sign.
Au domicile de l'enfant	20,3	19,3	
Ailleurs dans une famille	10,4	9,7	
Garde coordonnée en milieu familial (place à 5 \$)	26,2	29,6	
Garderie (place à 5 \$)	32,2	33,0	
Jardin d'enfants	8,5	6,0*	
Autre	2,4**	2,5**	
Recours actuellement à un mode de garde			Non sign.
Oui, de façon régulière	85,9	80,9	
Oui, à l'occasion	3,1**	5,1*	
Non	11,1	14,1	

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.

Tableau A.4

**Répartition des enfants âgés d'environ 29 mois selon le régime de travail du père et certaines caractéristiques de la garde régulière, Québec, 2000**

	Régime de travail du père		$\chi^2$
	Typique	Atypique	
	%		
Nombre d'heures de garde hebdomadaire			p < 0,001
Moins de 26 heures	19,6	27,9	
26 à 35 heures	19,2	26,4	
36 à 40 heures	26,7	26,1	
41 à 45 heures	17,2	13,1	
46 à 50 heures	13,1	5,1*	
51 heures et plus	4,2*	1,4**	
Nombre de modes de garde déclarés lors de l'enquête			Non sign.
Un mode de garde seulement	92,0	88,7	
Plus d'un mode de garde	8,0*	11,3	
Principal mode de garde utilisé <sup>1</sup>			Non sign.
À la maison d'une personne non apparentée	44,7	49,4	
Au domicile de l'enfant par une personne non apparentée	7,1*	6,6*	
Dans une garderie	27,3	24,5	
À la maison d'une personne apparentée	15,7	11,9	
Au domicile de l'enfant par une personne apparentée	5,2*	7,6*	
Principal mode de garde par une personne apparentée	20,9	19,5	Non sign.
Principal mode de garde au domicile de l'enfant	12,3	14,2	Non sign.
Principal mode de garde non régi	55,0	57,5	Non sign.
Nombre de changements du principal mode de garde au cours des 12 derniers mois			Non sign.
Aucun changement	69,9	70,4	
Un changement	23,6	22,0	
Plus d'un changement	6,5*	7,6*	
Raisons du changement du principal mode de garde au cours des 12 derniers mois <sup>2</sup>			
Motifs reliés au service de garde ou à la gardienne <sup>3</sup>	50,4	48,0	Non sign.
Motifs reliés à la famille ou à l'enfant <sup>4</sup>	28,9	29,0*	Non sign.
Situation d'emploi des parents a changé	2,0**	5,3**	Non sign.
Mode de garde préféré est devenu disponible	18,4*	20,8*	Non sign.
Autre	5,8**	3,7**	Non sign.

1. Le principal mode de garde est défini comme étant le mode utilisé pendant le plus grand nombre d'heures.

2. Plus d'une raison pouvait être invoquée.

3. Ces motifs peuvent inclure les circonstances suivantes : le service ou la gardienne n'était plus disponible, les heures d'ouverture du service ou le coût ne convenaient plus ou le service n'était plus jugé satisfaisant par le parent.

4. Ces motifs peuvent inclure les circonstances suivantes : la famille ou l'enfant a déménagé, la garde légale de l'enfant a changé, les besoins de l'enfant ont changé, la proximité du domicile ou du lieu de travail.

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.

Tableau A.5

**Seuils de signification des analyses bivariées (test du khi-carré) entre les variables explicatives et chacune des modalités de garde retenues, Québec, 2000**

	Recours principalement à la garde par une personne apparentée	Recours principalement à la garde à domicile	Recours principalement à la garde non régie	Recours à plus d'un mode de garde
	p			
Type de famille (monoparentale ou biparentale)	0,47	0,43	0,21	0,01
Revenu du ménage (Moins de 20 000 \$; 20 000 \$ à 29 999 \$; 30 000 \$ à 49 999 \$; 50 000 \$ et plus)	0,01	0,92	0,05	0,06
Nombre d'enfants dans la famille (1; 2; 3 ou plus)	0,82	0,01	0,82	0,04
Présence d'un frère/d'une sœur plus jeunes que l'enfant cible (oui, non)	0,09	0,22	0,77	0,46
Présence d'un frère/d'une sœur plus âgés(e) que l'enfant cible (oui, non)	0,57	0,13	0,91	0,01
Présence d'un autre adulte dans le ménage (oui, non)	0,04	0,00	0,16	0,35
Milieu de résidence de la famille (rural ou urbain)	0,66	0,21	0,67	0,01
Régime de travail de la mère (typique ou atypique)	0,03	0,05	0,08	0,00

Source : Institut de la statistique du Québec, *ÉLDEQ 1998-2002*.



# Bibliographie

ASSISTANT SECRETARY FOR PLANNING AND EVALUATION (1998). (principal organisme adviseur du U.S. Department of Health and Human Services) *Specialized Child Care*, 29 p.

BERNIER, J., R. BLOUIN, G. LAFLAMME, F. MORIN et P. VERGE (2001). (sous la direction de) *L'incessante évolution des formes d'emploi et la redoutable stagnation des lois du travail*, Sainte-Foy, PUL, 156 p.

BRAYFIELD, A. (1995). « Juggling Jobs and Kids: the Impact of Employment Schedules on Fathers' Caring for Children », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 57, n° 2, p. 321-332.

BROCKMAN, L. M. (1994). *Child Care and Child Safety for Farm Children in Manitoba*, s.l., Rural Development Institute (Brandon University), 54 p. (Rapport préparé et financé par le Manitoba Rural Development, avec la coopération du Manitoba Women's Institute).

BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (1999). Enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde, Québec, BSQ-MEQ-MFE, 311 p.

CAPIZZANO, J., et G. ADAMS (2000). *The Number of Child Care Arrangements Used by Children Under Five: Variation across States*, Washington, the Urban Institute, 8 p.

COOMBE, K. (1999). « Who's Caring for Us? Shiftworking Women and Childcare », *Early Childhood Folio*, vol. 4, p. 33-36.

DESROCHERS, L. (2000). *Travailler autrement. Pour le meilleur ou pour le pire? – Les femmes et le travail atypique*, Québec, CSF, 213 p. (Recherche du Conseil du statut de la femme).

DION, G. (1986). *Dictionnaire canadien des relations du travail*, 2<sup>e</sup> édition, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 993 p.

DROUIN, C. (2001). *Seeking Flexibility: the Rise of New Forms of Work in Large Canadian Urban Areas (1971-1996)*, Thèse de doctorat soumise au Département de géographie de l'Université de Toronto, 278 p.

FAGNANI, J. (1999). « Politique familiale, flexibilité des horaires de travail et articulation travail/famille; l'exemple des employées de la grande distribution en France et en Allemagne », *Droit social*, n° 3, p. 244-249.

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL (2002). (BOISARD, P., D. CARTRON, M. GOLLAC et A. VALEYRE) *Temps et travail : la durée du travail*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 62 p.

FOSTER, L., et D. BROAD (1998). *Flexible Child Care for Flexible Workers*, Regina, Social Policy Research Unit, University of Regina, 115 p.

FOX FOLK, K., et Y. YI (1994). « Piecing Together Child Care With Multiple Arrangements: Crazy Quilt or Preferred Pattern for Employed Parents of Preschool Children? », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 56, n° 3, p. 669-680.

GOLDFINGER, C. (1998). *Travail et hors-travail : vers une société fluide*, Paris, Éditions Odile Jacob, 351 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2001). *Rapport d'enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde éducatifs* (sous la coordination de F. Tarte), Québec, ISQ, 100 p., sans les annexes. (Rapport préparé pour le ministère de la Famille et de l'Enfance)

JAGADEESH, B., S. C. GODSOE, S. LEIWANT, R. POWELL, C. LACHEEN et R. SCHARF (2001). « Child Care for Families Leaving Temporary Assistance for Needy Families », *Clearinghouse Review*, 527, 17 p.

JOHNSON, K. L. (1997). *Shiftwork From a Work and Family Perspective*, Hull, DRHC, 73 p.

KRÖGER, T. (2001). *Care Arrangements In Single Parent Families National Report: Finland*, s.l., 66 p. (document transmis par l'auteur).

LERO, D. S., H. GOELMAN, A. R. PENCE, L. M. BROCKMAN et S. NUTTALL (1992). *Étude nationale canadienne sur la garde : les régimes de travail des parents et leurs besoins en matière de garde des enfants*, Ottawa, Statistique Canada et Santé et Bien-être social Canada, 151 p. (catalogue 89-529f).

LIPSETT, B., et M. REESOR (1997). *Flexible Work Arrangements: Evidence from the 1991 and 1995 Survey Of Work Arrangements*, Hull, HRDC-DRHC, 62 p.

MARCIL-GRATTON, N., et C. LE BOURDAIS (2000). *La conciliation famille-travail comme facteur de stress : multiplicité des situations et diversité des besoins de soutien des familles au Québec*, Québec, Séminaire du partenariat « Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles », le 15 mars 2000 (Document de travail).

MARSHALL, K. (1999). « L'emploi après la naissance d'un enfant », *Perspective*, vol. 11, n° 3, p. 20-28 (Statistique Canada, n° 75-0010xpf au catalogue).

MATTE, D., D. BALDINO et R. COURCHESNE (1998). *L'évolution de l'emploi atypique au Québec*, Québec, ministère du Travail, 88 p.

MERCURE, D. (2001). « Les mutations contemporaines des rapports entre le travail, l'emploi et la famille » dans les Actes du colloque *Démographie et famille : les impacts sur la société de demain*, Québec, 28 et 29 novembre 2000, Conseil de la famille et de l'enfance, p. 74-86.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (M. ROCHETTE) (2003). *Le travail atypique des parents et la garde des enfants : description du phénomène et recension des expériences étrangères de garde à horaires non usuels*, Québec, MFE, à paraître au printemps 2003.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (1998). *La flexibilité à l'épreuve de l'égalité : flexibilité de l'emploi et égalité entre les sexes* (préparé par Margaret Maruani, CNRS-CSU Paris), Paris, OCDE, 1998, coll. « Document de travail », 22 p. (Conférence à haut niveau organisée conjointement par l'OCDE, le ministère de l'Enfance et de la Famille et le ministère du Travail et de l'Administration publique de la Norvège, Oslo, 12 et 13 octobre).

PITROU, A. (1997). « Vieillesse et famille : qui soutient l'autre? », *Lien social et politiques – RIAC*, vol. 38, p. 145-157.

PRESSER, H. B. (2000). « Nonstandard Work Schedules and Marital Instability », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 62, n° 1, p. 93-110.

PRESSER, H. B., et A. G. COX (1997). « The work schedules of low-educated American women and welfare reform », *Monthly Labor Review*, vol. 120, n° 4, p. 25-34.

PRESTON, V., D. ROSE, G. NORCLIFFE et J. HOLMES (1999). *Shift Work, Childcare and Domestic Work: Division of Labour in Canadian Paper Mill Communities*, Montréal, INRS-Urbanisation, 29 p.

PRÉVOST, J., et K. MESSING (1995). *L'activité de conciliation d'un horaire de travail irrégulier et de la garde des enfants chez un groupe de téléphonistes : étude ergonomique sur le thème de la conciliation des responsabilités professionnelles et familiales*, Montréal, CINBIOSE-UQAM, 35 p. (Rapport de recherche présenté à la FTQ).

SHIELDS, M. (2000). « Les longues heures de travail et la santé », *L'emploi et le revenu en perspective* (Statistique Canada), vol. 12, n° 1, p. 53-62.

TOWNSON, M. (2000). *A Report Card on Women and Poverty*, Ottawa, Canadian Centre for Policy Alternatives, 15 p.

TREMBLAY, D.-G. (2001). *La vie en double : les difficultés des pères et des mères en matière d'articulation emploi-famille*, Rapport sur la démarche qualitative de recherche (Études de cas par entrevues), Document remis au Fonds FCAR, 82 p.

VANDENHEUVEL, A. (1996). « The Relationship Between Women's Working Arrangements and their Child Care Arrangements », *Australian Bulletin of Labour*, vol. 22, n° 4, p. 288-305.

VANPÉE, K. L., L. SANNEN et G. HEDEBOUW (2000). *Child Care in Flanders: Use, choice of child care type and evaluation by parents*, s.l., Université catholique de Louvain, 195 p. (Recherche réalisée pour Kind en Gezin, le ministère flamand de la Famille et de l'Enfance).

WASHINGTON STATE CHILD CARE RESOURCE AND REFERRAL NETWORK (2000). *Non-Standard Work Hour Child Care Project*, Tacoma, Washington State Child Care Ressource and Referral Network, 51 p. (préparé pour le U.S. Department of Labor, Women's Bureau Region X et the Governor's Head Start State Collaboration Project of Washington State).

ZEYINOGLU, I. U., et J. K. MUTESHI (2000). « Race, Gender and Class Dimensions of Nonstandard Work », *Relations industrielles*, vol. 55, n° 1, p. 133-167.



## Liste des numéros inclus dans le volume 2 de la collection

Ce document fait partie d'une série de numéros composant le volume 2 d'un rapport cité comme suit : JETTÉ, M., H. DESROSIERS, R. E. TREMBLAY, G. NEIL, J. THIBAUT et L. GINGRAS (2002). *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002) – De la naissance à 29 mois*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 2.

Voici la liste de tous les numéros disponibles :

JETTÉ, M. (2002). « Enquête : description et méthodologie, section I – Logistique d'enquête et collectes longitudinales » dans *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002) – De la naissance à 29 mois*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 2, n° 1.

PLANTE, N., R. COURTEMANCHE et L. DESGROSEILLIERS (2002). « Enquête : description et méthodologie, section II – Méthodologie statistique : aspects longitudinaux des volets 1998 à 2000 » dans *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002) – De la naissance à 29 mois*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 2, n° 1.

DESROSIERS, H., G. NEIL, L. GINGRAS et N. VACHON (2002). « Grandir dans un environnement en changement » dans *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002) – De la naissance à 29 mois*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 2, n° 2.

SÉGUIN, L., Q. XU, L. POTVIN, M.-V. ZUNZUNEGUI, C. DUMAS et K. FROHLICH (2003). « Conditions socioéconomiques et santé, section I – Pauvreté et santé des enfants québécois » dans *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002) – De la naissance à 29 mois*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 2, n° 3.

PAQUET, G., et D. HAMEL (2003). « Conditions socioéconomiques et santé, section II – Inégalités sociales et santé des tout-petits : à la recherche de facteurs protecteurs » dans *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002) – De la naissance à 29 mois*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 2, n° 3.

PETIT, D., É. TOUCHETTE, J. PAQUET et J. MONTPLAISIR (2002). « Le sommeil : évolution et facteurs associés » dans *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002) – De la naissance à 29 mois*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 2, n° 4.

DUBOIS, L., et M. GIRARD (2002). « Évolution des comportements et des pratiques alimentaires » dans *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002) – De la naissance à 29 mois*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 2, n° 5.

VEILLEUX, G., M. GÉNÉREUX et J. DUROCHER (2002). « Comportements parentaux à l'égard de la santé buccodentaire des enfants » dans *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002) – De la naissance à 29 mois*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 2, n° 6.

BAILLARGEON, R. H., R. E. TREMBLAY, M. ZOCOLILLO, D. PÉRUSSE, M. BOIVIN ET H.-X. WU (2002). « Changement intra-individuel du comportement entre 17 mois et 29 mois » dans *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002) – De la naissance à 29 mois*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 2, n° 7.

BROUSSEAU, J., R. H. BAILLARGEON et H.-X. WU (2002). « Le développement cognitif des enfants de 17 mois à 29 mois » dans *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002) – De la naissance à 29 mois*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 2, n° 8.

BOIVIN, M., I. MORIN-OUELLET, N. LEBLANC, G. DIONNE, É. FRÉNETTE, D. PÉRUSSE et R.E. TREMBLAY (2002). « Évolution des perceptions et des conduites parentales » dans *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002) – De la naissance à 29 mois*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 2, n° 9.

ROCHETTE, M., et J. DESLAURIERS (2003). « L'horaire de travail des parents, typique ou atypique, et les modalités de garde des enfants » dans *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002) – De la naissance à 29 mois*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 2, n°10.

BÉGIN, C., S. SABOURIN, M. BOIVIN, É. FRÉNETTE et H. PARADIS (2002). « Le couple, section I – Détresse conjugale et facteurs associés à l'évaluation de la relation entre conjoints » dans *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002) – De la naissance à 29 mois*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 2, n° 11.

MARCIL-GRATTON, N., C. LE BOURDAIS et É. LAPIERRE-ADAMCYK (2002). « Le couple, section II – Les ruptures parentales dans la vie des tout-petits : un premier regard » dans *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002) – De la naissance à 29 mois*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 2, n° 11.

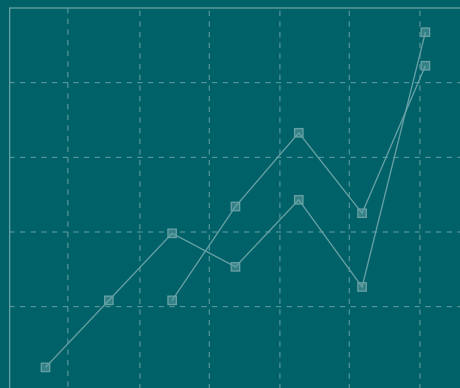
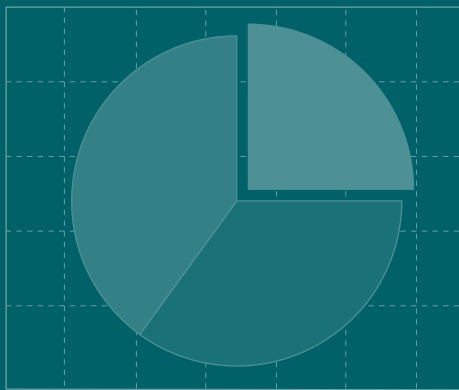
THIBAUT, J., M. JETTÉ, H. DESROSIERS et L. GINGRAS (2003). « Aspects conceptuels et opérationnels, section I – L'ÉLDEQ : présentation de l'étude et des instruments de collecte des volets 1999 et 2000 » dans *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002) – De la naissance à 29 mois*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 2, n° 12.

DESROSIERS, H., et G. NEILL (2003). « Aspects conceptuels et opérationnels, section II – Les fichiers de microdonnées et les variables dérivées des volets 1999 et 2000 » dans *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002) – De la naissance à 29 mois*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 2, n° 12.

« L'Institut a pour mission de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes. L'Institut constitue le lieu privilégié de production et de diffusion de l'information statistique pour les ministères et organismes du gouvernement, sauf à l'égard d'une telle information que ceux-ci produisent à des fins administratives. Il est le responsable de la réalisation de toutes les enquêtes statistiques d'intérêt général. »

Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., c. I-13.011) adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 19 juin 1998.

La montée des emplois atypiques a été marquante au cours des dernières décennies, c'est-à-dire tous ces emplois qui, d'une manière ou d'une autre, diffèrent de l'emploi régulier à temps plein et dont les horaires de travail sont en général le jour, du lundi au vendredi. Les parents de jeunes enfants sont nombreux à être touchés par le travail atypique, en dépit des difficultés certaines qu'il suscite en matière de conciliation des responsabilités professionnelles et familiales. Quelle est l'incidence d'un horaire atypique de travail des parents, ou plus spécifiquement de la mère, sur l'organisation de la garde régulière des enfants? C'est principalement à cette question que tente de répondre le présent numéro à partir des données du troisième volet de l'ÉLDEQ réalisé en 2000, alors que les enfants étaient âgés d'environ 2 ½ ans, et cela, en abordant les modalités de garde que sont la garde par une personne apparentée, la garde à domicile, la garde non régie et le recours à plus d'un mode de garde.



**Institut  
de la statistique**

**Québec**



ISBN : 2-551-21776-8

7,95 \$  
Site Web : [www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca)  
Imprimé au Québec, Canada